

**PROCES VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**8 Mars 2022**

Ville de Mont de Marsan

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 Mars 2022

Numéro :2022/03/08

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Par suite d'une convocation en date du Mardi 2 Mars 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan se sont réunis à l'Auberge Landaise, le Mardi 8 Mars 2022 à 19 H 00 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.**

**Sont présents :** M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENault, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, Mme Jeanine LAMAISON, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Catherine PICQUET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à M. Christophe HOURCADE,  
M. Gilles CHAUVIN, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,  
Mme Pascale HAURIE, Adjointe au Maire, donne pouvoir à M. Jean-Marie BATBY,  
M. Bruno ROUFFIAT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme Jeanine LAMAISON,  
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Eliane DARTEYRON,  
M. Philippe DE MARNIX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme Claudie BREQUE,  
Mme Delphine LE BLANC, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Hervé BAYARD,

M. Mathieu ARA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Marie-Pierre GAZO, Mme Céline PIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Françoise CAVAGNE, M. Mathis CAPDEVILLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme Nathalie GASS,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Jean-Marie BATBY, Conseiller Municipal est désigné pour remplir cette fonction.

**Monsieur le Maire** : Je voudrais simplement dire un petit mot en cette journée du 8 mars qui est une journée d'action, de sensibilisation, de mobilisation et de lutte pour le droit des femmes. Je ne suis pas certain qu'une seule journée suffise. Ce doit être tous les jours de l'année. Il y a différentes manifestations qui ont lieu et nous nous y associons. Personnellement, j'ai une pensée très forte et pour les femmes qui m'entourent - je suis assez entouré de femmes - et pour celles qui travaillent dans nos services. Un petit reportage a été fait et je voudrais me tourner vers celles qui travaillent dans la collectivité. On a parfois un stéréotype tel que l'emploi féminin, c'est plutôt dans les écoles et dans le médico-social. On s'aperçoit que l'on a aussi des femmes qui font un excellent travail dans tous les services de la Ville, de l'Agglomération, des budgets annexes.

Donc, je voudrais en profiter symboliquement pour les remercier, même si c'est tous les jours qu'il faut le faire et puis, avec la triste actualité, on peut également avoir une pensée pour des femmes qui aujourd'hui souffrent de la guerre. On a tous une responsabilité à titre personnel en tant qu'élus, en tant qu'employeurs pour sensibiliser dès le plus jeune âge, mais aussi une responsabilité sociétale, dans le sport et dans la culture pour véhiculer ces messages de sensibilisation et de lutte pour les droits des femmes.

#### **Point N°01**

- Approbation procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022

Je vais vous questionner sur le procès-verbal de la séance du 20 janvier. Est-ce qu'il y a des choses qui auraient été mal retranscrites ?

#### **Point N°02**

Sur les décisions que j'ai été amené à prendre entre le 4 janvier et le 2 février, est-ce qu'il y a des compléments d'informations que vous souhaitez soulever ? Il n'y en a pas.

Sans transition, je vais passer la parole à Christophe HOURCADE. Il s'agit d'un conseil municipal important puisqu'il préfigure de ce que sera la présentation du budget prochainement. Il s'agit de débattre des orientations budgétaires. Une présentation va vous être faite en synthèse par M. HOURCADE, on ne va pas reprendre tout le document, en passant un tout petit peu plus de temps sur la partie qui concerne les aspects locaux et suite à cela, je laisserai la parole à ceux qui souhaitent la prendre pour débattre de ces orientations budgétaires. Ce moment est un moment important parce que les choses ne

sont pas écrites et sous presse. Elles le seront prochainement, mais il est encore temps de pouvoir débattre et d'amener des impulsions, des préconisations, des propositions. Tout n'est pas forcément retenu, mais c'est à ce moment que l'on peut débattre.

### **Délibération N°2022030019 (n°03)**

#### **Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2022.**

Nomenclature Acte :

7.1 – Décisions budgétaires

#### **Rapporteur : Christophe HOURCADE**

**M. HOURCADE** : - Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, il vous est proposé ce soir de débattre sur les orientations budgétaires que nous prévoyons pour cette année 2022 et qui pourront servir de base à la construction du budget primitif. Vous avez tous été destinataires du rapport de présentation qui retrace les différents éléments à la fois macro et micro économiques, mais qui fait aussi état du passé au travers des différentes lois de finances et des contextes économiques antérieurs qui ont conduit à notre situation actuelle et nous amène aujourd'hui à envisager l'avenir de notre territoire tout en prenant en compte les contraintes financières, économiques nationales ou internationales, comme cela est d'actualité ces jours-ci. Le DOB est aussi un moyen pour éclairer les élus sur les futurs projets et les orientations à venir.

Ce document a cependant été réalisé avant le début de la crise ukrainienne et à cet instant, il est difficile de mesurer l'étendue des impacts que cela aura sur notre collectivité, même si une hausse significative des coûts de l'énergie a été anticipée dans notre budget de fonctionnement.

Le budget 2022 s'inscrit dans une projection de reprise économique nationale initialement prévue de 4%, mais les incertitudes ne doivent pas empêcher notre commune de préparer l'avenir et cela s'est fait au travers des démarches structurantes que vous avez pu voir page 2, à savoir le pacte de gouvernance, le projet de territoire, le plan climat, le pacte de solidarité et financier, le conseil de développement et les projets Action Cœur de Ville.

Je passe donc sur le contexte et les perspectives économiques de 2022, on ne peut plus hypothétiques, mais qui, compte tenu de l'amélioration de 2021, nous a permis de retrouver un niveau avant pandémie, que ce soit au niveau du marché de l'emploi, ou au niveau des résultats des entreprises en grande partie grâce aux mesures mises en place par le gouvernement avec le chômage partiel et les PGE. Ce sont des éléments que vous retrouvez dans le document des pages 7 à 10.

Concernant les mesures de la loi de finances de 2022, la fin du « *quoi qu'il en coûte* » du COVID ne devrait pas trop impacter les comptes des collectivités cette année puisque les dotations de l'Etat sont stabilisées et les programmes DSIL reconduits pour 350 M€.

A partir de la page 14, vous pouvez retrouver la rétrospective du budget communal de

2016 à 2021, années marquées par une augmentation significative des recettes de fonctionnement, en particulier sur deux chapitres : les ressources fiscales et les produits exceptionnels. Les ressources fiscales pour 1 M€ sont essentiellement dues à l'augmentation des droits de mutation à hauteur de 400 000 €, synonyme d'un dynamisme des transactions immobilières sur la ville et ensuite, la majoration des bases qui a entraîné l'augmentation des impôts directs pour 600 000 €. L'autre variation importante provient des produits exceptionnels. En effet, nous avons bénéficié cette année de trois ressources supplémentaires, à savoir la vente d'un terrain à Scalandes pour 1 M€, la reprise de la subvention du cinéma pour 1,5 M€ et enfin, la compensation partielle pour perte de recettes et de dépenses imprévues, liée à la crise sanitaire pour environ 960 000 € qui nous a été octroyée par l'Etat.

A noter que la règle de prudence nous oblige aujourd'hui à provisionner à 100% la reprise de la subvention que vous trouverez dans les dépenses de fonctionnement en DAP (Dotations aux Amortissements et aux Provisions) pour 1,5 M€. Sur ce même tableau page 14, vous pouvez constater un excédent de fonctionnement de 5,2 M€ entre les dépenses et les recettes réalisées qui, compte tenu du résultat de fonctionnement reporté et des opérations d'ordre, nous permet d'arriver à un résultat 2021 correspondant à un excédent de fonctionnement de 2,9 M€, cet excédent s'expliquant par les trois produits exceptionnels que l'on vient de voir.

Vous avez pu remarquer également que les recettes de fonctionnement sont étroitement liées à nos recettes fiscales et même si nous n'avons pas augmenté le taux en 2020, il y a eu un effet de base qui, cumulé avec une légère augmentation de la population, fait augmenter significativement nos recettes.

Vous avez pu noter page 16 que nos orientations budgétaires nous laissent penser que nous sommes en capacité de vous présenter une nouvelle fois un budget 2022 sans augmentation de fiscalité. Cela nous amène encore une fois à vous faire remarquer la faiblesse de notre potentiel fiscal par rapport aux communes de notre strate et l'insuffisante richesse fiscale de notre commune puisque le potentiel fiscal fait apparaître un manque à gagner théorique de 8 M€.

Vous avez pu lire dans les pages suivantes un état sur les Ressources Humaines de la commune et constater que les charges de personnel représentent sur notre territoire 337 €/habitant au lieu de 764 pour la même strate, ce qui s'explique par une forte intégration de notre agglomération. Les effectifs sont stables avec 289 agents, toujours majoritairement, à près de 80%, représentés par des hommes et à 70% dans la filière technique également surreprésentée par des agents titulaires de la catégorie C qui représente 86% des emplois. On remarquera une stabilité dans la pyramide des âges, mais une proportion grandissante des agents de plus de 45 ans. A noter qu'il est prévu cette année sur 2022 une quinzaine de départs en retraite.

En termes de perspectives RH, nous avons anticipé dans le budget de fonctionnement les évolutions qui vont lourdement impacter le budget. Ainsi, la revalorisation des grilles indiciaires, la revalorisation des agents de la catégorie C et le GVT pour une somme estimée à 150 000 €.

Nous avons sur ce budget 2022 également le RIFSEEP en année pleine et les objectifs qui

ont amené à ce RIFSEEP, à savoir réduire les inégalités femmes/hommes, réduire les écarts entre les filières et revaloriser prioritairement les plus bas salaires.

A partir de la page 24 et suivantes, vous est détaillée la situation de notre épargne et des investissements. Le taux d'épargne de 2021 s'améliore à 13,34% et en termes d'investissements, sur les 14 M€ de dépenses prévues, 6,4 M€ ont été réalisés, soit 45% et il y a 4 M€ en restes à réaliser. Cela s'explique par le retard pris en 2021 dans certains programmes et par les dépenses engagées et les programmes non terminés. Nous avons maintenu en 2021 sur le budget Ville un niveau d'investissements de l'ordre de 6 M€, en augmentation. Les principaux investissements se trouvent dans le cadre du développement de la Ville, avec 2,8 M€ pour l'îlot Laulom, 2 M€ pour l'îlot Laulom, le cadre de vie et la voirie.

En matière de dette, vous aurez noté que, comme en 2020, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2021, même si nous avons contracté 2 emprunts pour 4,5 M€ en fin d'année, notre trésorerie nous permettant de faire face aux échéances et nous ne les mobiliserons que lorsque les projets seront engagés. C'est donc aussi pour cela que les chiffres de 2021 font apparaître de bons ratios en termes de capacité de désendettement, mais la capacité réelle reste stable à environ 10 ans.

La dette globale d'un montant approximatif de 40 M€ est à 70% sur le budget de la Ville. Elle est sécurisée avec un risque d'exposition aux variations de taux très faible et un taux moyen à 3,13%.

Concernant les perspectives des équilibres financiers, à partir de la page 20, sur la période pluriannuelle de 3 ans, en termes de fonctionnement, nous continuerons à faire des efforts et tout est mis en œuvre pour améliorer la situation, mais rien n'est acquis et il nous faut continuer sur cette voie. Cela nous permettra de maintenir notre autofinancement positif, un taux d'épargne aux environs de 10% et une capacité de désendettement inférieure à 12 ans. Pour cela, nous maintenons nos efforts pour optimiser notre fonctionnement en maîtrisant nos dépenses, tout en soutenant l'investissement.

Vous avez pu ensuite consulter un tableau consolidé des budgets Ville et annexes. Il s'agit d'une projection basée sur le principe de prudence, mais qui est intègre encore pour 2022 une partie du FPIC dont nous avons pu bénéficier en 2021. Cette projection permet de poursuivre les principaux indicateurs comme l'épargne nette, mais qui devra être ajustée chaque année au regard du réalisé et également veiller à ne pas avoir une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement. Nous y avons impacté la forte hausse des coûts de l'énergie et des effets mécaniques de l'exceptionnel de 2021 qui disparaissent en 2022.

Nous aurons une surveillance toute particulière sur le FPIC et sur le durcissement ou pas des aides de l'Etat aux communes avec la fin du plan de relance. Et les incertitudes difficiles à anticiper et à appréhender tels les impacts et les coûts de la crise actuelle sur nos dépenses.

Cette projection ne tient pas compte de l'optimisation des recettes que nous pourrions obtenir telles les reprises des subventions accordées ou les subventions sur le musée qui aujourd'hui sont projetées de façon minimaliste et qui permettraient donc de diminuer nos emprunts pour maintenir un désendettement dans la fourchette de 11 à 12 ans.

Enfin, la dernière partie retrace les grandes orientations dont nous pouvons débattre ce soir pour le budget 2022. En termes de fonctionnement, nous avons intégré en renchérissement des matières premières avec une hausse de 40% des dépenses d'énergie et c'est là où nous pourrions voir si les décisions prises antérieurement, avec la modernisation de l'éclairage public, le contrat avec le SYDEC sur les économies d'énergie, atténuerons – nous l'espérons – le surcoût énergétique prévisible.

En termes RH, comme nous l'avons évoqué, nous prévoyons la revalorisation des catégories C et il faut garder en tête que les risques inflationnistes auront aussi des conséquences sur les besoins de revalorisation salariale. Nous intégrons également en fin d'année le RIFSEEP qui sera en année pleine. Cela se traduira par une évolution des dépenses de personnel de l'ordre de 3%.

Les charges financières resteront stables, voire une diminution du fait des non mobilisations d'emprunts en 2020 et 2021. En matière de solidarité, d'accompagnement social et médico-social de nos administrés, nous maintenons nos soutiens au CCAS et aux associations montoises.

En matière de recettes de fonctionnement, sur la partie fiscale nous intégrons l'actualisation des bases de taux avec une augmentation d'environ 3,3%, mais qui n'est pas de notre ressort. Enfin, la DGF quant à elle restera stable.

En termes d'investissements, nous avons des dépenses d'équipements qui restent très largement subventionnées par les différents dispositifs de l'Etat : DSIL, plan de relance et nous poursuivons les projets prioritaires du mandat, à savoir l'Action Cœur de Ville avec la végétalisation de l'îlot Laulom et la poursuite de l'opération des ravalements de façades, la poursuite des travaux en vue d'améliorer la performance énergétique de nos équipements, la sécurisation du centre-ville et des quartiers avec le développement de la vidéo-protection, la poursuite des travaux en matière de voirie avec les enfouissements de réseaux, le fonds de concours de la Ville vers l'Agglo et le début des travaux sur l'avenue de Sabres avec la première tranche sur l'avenue Farbos.

Au niveau des équipements sportifs, la construction du vélodrome du Harbaux et enfin, en matière culturelle la participation aux travaux du Café Music, le début des études pour le musée et le début des travaux de la Maison des Traditions.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais préciser sur ce DOB.

### **Note de synthèse et délibération**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée.

Il doit donc se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et la minorité.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce

débat pour répondre à deux objectifs principaux. Le premier objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif. Le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du Conseil Municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe » a par ailleurs modifié les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Conformément aux dispositions contenues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire constitue un élément substantiel lié à l'adoption du budget primitif. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

**Monsieur le Maire** : Merci Christophe Hourcade. Comme son nom l'indique, l'idée est de débattre. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

**M. SAVARY** : Merci Monsieur le Maire. Comme vous l'avez indiqué, c'est un débat et nous allons aussi donner notre point de vue. On sait que les marges de manœuvre sont faibles, cela apparaît très clairement dans le document. On a quand même des projections qui nous incitent à la plus grande prudence, notamment sur la capacité de désendettement. Nous en avons discuté lors de la Commission des Finances.

Soyons prudents parce que nous avons quand même dans les chiffres que vous nous présentez des ratios ou des chiffres qui peuvent malgré tout un peu nous inquiéter. Ils peuvent nous inquiéter d'autant plus que, vous l'avez précisé Monsieur Hourcade, le DOB a essayé d'anticiper les désagréments et les conséquences qui seront importants de la crise ukrainienne, et je pense ici au prix des matières premières ainsi que du gaz, du pétrole et de toutes ces choses-là qui auront des incidences, non seulement du côté des agents en ce qui concerne les prix à la consommation et les prix à la pompe, mais également pour

l'administration. Là, on sait que sur les tarifs du chauffage, voire même de l'électricité, il peut y avoir des choses assez inattendues qu'il nous faut malgré tout anticiper.

Nous sommes aujourd'hui face à un budget avec, malgré tout, des perspectives qui sont fragiles, avec des conséquences qui sont encore inconnues. Cela signifie que pour vous, l'exercice n'est pas aisé, nous le concevons, mais pour autant, il faut anticiper du mieux que nous le pouvons.

Vous l'avez dit, il y aura une hausse des dépenses de personnel de l'ordre de 2,5% dans le document, de 3% comme vous l'avez dit. Cela paraît assez juste, assez faible au regard des reclassements indiciaires de la catégorie C et éventuellement d'une hausse des salaires pour la catégorie C. Soyons prudents, nous l'avions dit également pour l'Agglomération. Ce qui est vrai à l'Agglomération est vrai ici puisque ce sont les mêmes règles qui s'appliquent.

On en a parlé au Conseil Communautaire, notre groupe souhaite le redire ici, nous avons les moyens d'anticiper l'avenir. On en parle suffisamment, c'est le dada d'Alain et c'est un dada que nous partageons, j'en ai parlé mardi dernier, nous avons une ressource qui s'appelle la géothermie. On sait pertinemment que les investissements liés à la géothermie sont extrêmement coûteux. Là-dessus, on partage cette vision des choses.

Dans les documents que vous nous avez transmis pour faire ce DOB, on constate que sur la partie géothermie, les investissements se sont arrêtés peu ou prou en 2015-2016. On a une baisse continue des investissements qui sont faits.

Nous considérons que c'est certainement aujourd'hui le meilleur moment pour relancer une réflexion sur le développement de la géothermie parce que plus nous développerons ce réseau, plus le tarif qui sera pratiqué pour les bénéficiaires de la géothermie pourra, il faut l'espérer, être baissé, mais au moins lissé. Nous savons aujourd'hui que d'autres structures comme l'hôpital ou la base ont fait d'autres choix. Certains choix qui ont été faits sont vertueux puisqu'on est sur des énergies qui peuvent être renouvelables, mais il y a aussi des choix qui ont été faits, notamment de passer sur du gaz de ville parce que l'abonnement était moins cher, sauf qu'aujourd'hui l'histoire nous rattrape et on sait que se raccorder en gaz aujourd'hui pour chauffer, nous sommes le 8 mars 2022, ne paraît plus être une option forcément tout à fait rationnelle.

Dans ce cadre-là, nous souhaitons cette année, comme l'année précédente, comme l'année d'avant, attirer le regard sur la ressource que nous avons ici à Mont de Marsan qui est la géothermie. Essayons d'anticiper l'avenir. On sait que les énergies fossiles vont se raréfier ou si elles ne se raréfient pas, de toute façon leur extraction sera de plus en plus chère – je pense ici au pétrole - Quant au gaz, nous sommes totalement dépendants des ressources et des contrats et des tarifs qui seront pratiqués par des pays auprès desquels nous pourrions importer cette ressource.

Cela signifie que pour une Ville comme Mont de Marsan, nous bénéficions d'une possibilité d'envisager à moyen-long terme une petite indépendance énergétique. Cela ne couvrira peut-être pas tous les besoins de la municipalité. On ne pourra peut-être pas raccorder tous les bâtiments publics et voire même, soyons fous, des privés, ce qui est déjà en partie le cas pour certains immeubles résidentiels, mais donnons-nous les moyens, au moins, de faire bénéficier les montois, de faire bénéficier certaines administrations de cette ressource.

Nous savons que les investissements sont très lourds, je le rappelle, mais enfin, je crois que plus que jamais aujourd'hui la réflexion doit être lancée sur le sujet. C'était une des interventions que nous souhaitions faire puisque nous sommes attachés aussi à faire des propositions. Nous en avons fait mardi dernier à l'Agglomération. Nous espérons qu'elles seront entendues. Cela ne nous empêche pas ici aussi lors de ce Débat d'Orientations Budgétaires à la mairie de vous reparler de cette compétence qu'est la géothermie puisque, contrairement à l'assainissement et à l'eau potable, c'est une compétence qui est restée municipale. Donc, cela signifie que ce sera porté par le budget municipal.

Nous souhaitons vraiment appuyer là-dessus, rappeler comme nous l'avons dit mardi dernier que cette géothermie peut être valorisable et c'est déjà en cours puisqu'il y a un appel à projet qui a été lancé, y compris pour chauffer des serres, donc y compris pour une alimentation locale. Cela nous semble important dans un cadre de propositions.

On va essayer d'être light sur les critiques. Vous les connaissez. Pour nous, les évolutions des dépenses de personnel sont trop faibles. Il faut faire attention à la capacité de désendettement. Attention à ne pas trop s'endetter.

Je terminerai sur le sujet de la géothermie en disant aussi, et on en a parlé, Hervé BAYARD et Christophe HOURCADE le savent, que sur la solution technique du chauffage du futur musée de Mont de Marsan, musée auquel nous avons apporté notre soutien plein et entier lors du vote, et nous continuerons à soutenir ce projet, pourquoi ne pas réfléchir à une solution alternative en termes de chauffage que le gaz ? Cela peut ne pas être la géothermie, mais des pompes à chaleur. Il faut voir ce qu'il est possible de faire. Essayons d'étudier ce qu'il est possible de faire, mais tout cela pour vous dire que vu le contexte du jour, nous sommes le 8 mars, essayons de diversifier nos ressources énergétiques pour ne pas nous rendre demain totalement dépendants et sous la coupe des variations tarifaires qui pourraient être appliquées.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

**Alain BACHE** : Baptiste SAVARY dont je partage pleinement les propos, mais travailler à la préparation d'un budget, fût-il celui de 2022, dans la situation que nous connaissons, demande à travailler, à approfondir d'autres choix que ceux qui nous sont proposés parce que, tant la situation liée au COVID que la situation liée aux événements qui se passent à quelques kilomètres de notre pays doivent nous permettre de réfléchir à prendre d'autres orientations.

Avant d'en venir à ces autres orientations, il nous faut aussi rappeler que les décisions qui ont été prises ces dernières années, je n'en fais pas mystère, par les gouvernements successifs au niveau de notre pays doivent nous faire également réfléchir. Je vais prendre un seul aspect : la réforme sur la taxe d'habitation. La compensation n'est pas à la hauteur de la suppression de cette taxe d'habitation puisque devraient être incluses les constructions nouvelles. Elles ne le sont pas et c'est un réel problème. C'est un manque de ressources supplémentaires pour notre collectivité.

Le deuxième aspect, et vous y êtes revenu, a trait à la situation de l'emploi. Quand on gratte les chiffres, ce n'est pas aussi limpide que ce que vous nous avez présenté.

Aujourd'hui, et cela est vérifiable y compris dans notre Ville et dans notre Agglomération,

si la pauvreté s'accroît, c'est parce qu'il y a des gens qui ne bénéficient plus d'indemnités de chômage parce qu'ils n'y ont plus droit, etc., etc. C'est un réel problème.

En ce sens, je pense – je parle sous le contrôle de la vice-présidente du CCAS et du CIAS, même si on a voté les orientations – la question que je pose est la suivante : est-ce que les sommes que nous nous apprêtons à mettre qui sont au même niveau que les autres années sont à la hauteur des problématiques que rencontre notre population ? Je ne le pense pas, pour deux raisons. D'abord, parce que quand on va voir les associations caritatives, elles sont de plus en plus sollicitées, y compris elles s'arrachent les cheveux pour répondre aux besoins, et ensuite, cela pourrait faire sursauter des gens, mais heureusement qu'ils ne sont pas dans notre assemblée, nous allons faire face à la venue de populations qui quittent leur pays. Je pense notamment aux populations d'Ukraine. Ce sont plusieurs millions de gens qui vont quitter ce pays et nous allons avoir à les accueillir.

C'est une interpellation que nous vous faisons. D'abord, il aurait été bien que notre collectivité, comme d'autres, participe à la solidarité nationale en octroyant une subvention dès ce soir - on peut se laisser quelques semaines - mais que nous prévoyions aussi de pouvoir les accueillir. Si on les accueillait, ce serait un geste fort que nous ferions et si on les accueille, j'espère que ce ne sera que temporaire et que ces gens-là pourront rejoindre nombreux leur pays. J'espère que la paix triomphera.

Jean-Baptiste SAVARY est venu sur les questions de la rémunération. C'est un réel problème, pas uniquement pour notre collectivité, mais pour notre collectivité aussi. Le point d'indice continue à être gelé. Effectivement, on a mis un régime indemnitaire. On ne va pas revenir dessus ; chacun sait ce que nous pensons sur cette question. Je pense qu'il aurait fallu faire de plus grands efforts. Quand on prend le salaire de démarrage d'un agent de collectivité aujourd'hui, c'est au ras des pâquerettes. On a des vieux qui vont partir et tant mieux s'ils bénéficient de leur retraite le plus tôt possible, avant 60 ans s'ils le peuvent, mais les jeunes qui vont être embauchés vont être embauchés au ras des pâquerettes et avec 1 300 € aujourd'hui, quand on sait le coût du loyer, c'est une réelle problématique. Je ne développe pas, mais nous aurions pu faire des efforts.

Une remarque. Vous nous avez dit que la dette baissait. C'est un trompe-l'œil. Il y a une partie de la dette qui a été transférée à l'Agglomération il y a quelque temps. Elle n'a pas baissé globalement puisqu'une partie de la dette a été transférée. C'est comme ça, parce qu'on a pris des compétences, on peut le partager ou pas, mais voilà, ce sont des réalités.

On a un taux de réalisation qui n'est qu'à 45%. Cela peut être un problème pour demain, même si cela nous permet d'avoir fait l'écureuil cette année. C'est comme ça, c'est la vie.

Dans vos projets, je vois des manques. Jean-Baptiste a très bien développé la question de la géothermie. Il faut que l'on pense, nos collectivités, mais pas que la nôtre, l'Agglomération aussi, à essayer de travailler à avoir des sources énergétiques qui ne nous coûtent pas cher. Sur la géothermie, on peut dire que cela peut nous coûter cher, mais en investissement dans la durée, cela ne coûte pas cher, et des énergies peut-être nouvelles. Si on couvrait tous les bâtiments publics avec du photovoltaïque, ce sont de sacrées économies que nous réaliserions dans le temps. Ce sont des réalités. Ce n'est pas moi qui le dis et je ne fais que reprendre ce que disent des spécialistes.

Je trouve que l'on ne fait pas assez, même si vous y venez dans vos orientations

budgetaires en parlant de l'îlot Laulom, et ce que je ne comprends pas, vous dites que vous allez faire une consultation démocratique des montois et des montoises, très bien, et vous nous dites que l'on va vers cela. C'est comme cela que je le ressens. Si vous pouvez nous rassurer, c'est encore mieux, mais ceci dit, je sais que j'ai vu des projets passer dans quelques endroits qui me font penser que les choses sont déjà faites. Si vous me dites que non, tant mieux, cela me permettra de pouvoir amener des précisions ailleurs, mais je l'ai lu. Je pense que l'on ne fait pas assez sur l'environnement et le climat au regard des enjeux qui ont été décuplés par rapport au COVID et par rapport à la guerre.

Je termine par une interpellation par rapport à ce qui se passe. Je le redis parce que la vice-présidente du CCAS et du CIAS m'a déjà entendu le dire, je pense qu'il y a des problèmes à gérer dans ces divers services et je pense que si on y consacrait plus d'argent en termes de rémunération, notamment pour certains personnels qui aujourd'hui manifestent leur mécontentement, ce serait bien. Cela veut dire qu'il faut concrètement augmenter la subvention que l'on va donner au CCAS et la subvention que l'on va donner au CIAS au niveau de l'Agglo pour répondre à ces problématiques.

Voilà. J'ai essayé de condenser ce que je pensais de ces orientations budgétaires et je vous remercie de votre écoute.

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ?

Je vais essayer d'échanger par rapport à ce que j'ai entendu et la parole est complètement libre. Donc, tout le monde peut s'exprimer.

Je voudrais, non pas évacuer le problème de la géothermie parce que ce n'est pas un problème, mais une opportunité, vous l'avez noté. Sans rentrer dans un sujet qui est éminemment technique, mais qui malgré tout a été parfaitement expliqué et vulgarisé, je pense que ce serait l'occasion de pouvoir trouver une instance dans laquelle on permettrait aux équipes de Franck MICHAUD et de Patrice MARBOUTIN de venir réexpliquer et encore plus être pédagogues par rapport à ce qu'est cette énergie.

C'est un sujet qui date de 75. A l'époque, c'était pour chercher du pétrole et on a trouvé de l'eau chaude. Avec le recul, ce n'est peut-être pas plus mal. Cela a évolué. Il y a eu un système d'exploitation privée, puis la Ville a repris le lead, je ne sais plus quand, mais c'est quelque chose qui ne date pas d'hier. Il y a eu deux forages : GMM1 et GMM2, avec des raccordements essentiellement de gros clients. Vous l'avez un peu dit également, pour que ce soit performant il faut qu'il y ait un équilibre en termes de raccordements parce qu'il faut tirer des tuyaux et des raccordements et il faut aller le plus près possible et sur des bâtiments les plus importants possibles et adaptés et encore pas tous puisqu'il y a eu des recherches pour essayer d'avoir de nouveaux clients, de nouveaux utilisateurs. Sur le bâtiment du Conseil Départemental, celui de la Préfecture et d'autres bâtiments, il y a eu des échanges entre services dans le but de développer cette énergie et parfois, elle n'est pas toujours compatible dans son système d'infrastructure avec les systèmes de chauffage.

Je ne rentre pas dans la technique, mais il est certainement plus facile d'avoir un nouveau gymnase à la BA 118 ou un nouveau quartier au Gouaillardet ou quelque chose qui est déjà techniquement plus facilement raccordable. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas chercher des clients autour.

Il y a 5 clients : l'hôpital, la BA 118, Hélène Boucher, gendarmerie, Maridor, le nouveau gymnase et le tribunal. Le nouveau gymnase et le tribunal sont tellement performants d'un point de vue isolation que ce ne sont pas les plus gros clients. Cela dit, tant mieux, on va dans le bon sens. Cela permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre. On a 5 ou 6 clients. On peut encore utiliser nos deux forages pour gagner quelques clients. Il peut y avoir des pistes du côté d'Hélène Boucher, du côté de l'hôpital Ste Anne. Il y a ce débat de la maison de retraite. Il y a toujours des pistes à la BA 118 qui est sans arrêt en développement. Il peut y avoir encore un peu de place à Gouillardet. On a abordé les sujets de légumerie et d'infrastructures. Vous savez qu'il y a du foncier qui appartient un peu à la Ville et un peu à XL Habitat du côté du Peyrouat dans une zone où on ne peut pas faire forcément de l'habitation, mais il y a peut-être des choses à étudier. Il peut y avoir des pistes, mais par rapport aux deux forages que nous avons, nous aurons vite fait le tour. Cela voudrait dire qu'il faut un autre forage et c'est une autre histoire.

Il y a un sujet pour optimiser cette énergie, et là on peut se rejoindre pour essayer d'en abaisser les coûts et d'aller au bout de la démarche, c'est d'utiliser l'eau qui est rejetée entre 25 et 40° et cette eau-là, sur le GMM2, celui qui est le plus près d'une zone agricole, on a pu l'envoyer sur un bassin de 300 000 m<sup>3</sup> à Mazerolles qui permet à 3 ou 4 exploitations agricoles bien connues d'éviter d'être plantées quand c'est le moment des fêtes de la Madeleine parce qu'on ne peut plus aller pomper car l'étiage de la rivière ne le permet plus. Ce sont des cultures de maïs avec des sols qui ont besoin d'arrosage et cela a permis à la fois de l'utiliser, de réduire la chaleur, de décanter dans ce bassin et ensuite de pouvoir permettre aux agriculteurs d'arroser. C'est la première chose.

Sur le GMM1, c'est-à-dire le forage qui n'est pas très loin de Nonères, sur la route du nouveau gymnase, c'est un peu différent parce qu'il y a très peu d'exploitations agricoles de l'autre côté de la base. Il n'y a pas d'intérêt à envoyer cela dans la forêt. Il y a en effet un appel à projet pour utiliser et valoriser cette chaleur ou énergie fatale qui est le résidu non utilisé puisque je crois qu'elle sort à 60°, mais une fois utilisée, elle est encore trop chaude pour être rejetée.

Donc, sur cette énergie-là, il y a un appel à projet qui est porté par nos services, les équipes de M. MARBOUTIN pour valoriser cette énergie et pourquoi pas la valoriser sur un site que vous connaissez qui est en face du crématorium, l'ancien site du camp du Carré où on avait des populations qui vivaient dans des conditions déplorables et donc, ces personnes ont pu être relogées en partenariat avec XL Habitat et aujourd'hui, on a ce site qui appartient à la mairie, qui est boisé, qui peut être déboisé, qui peut être valorisé et donc, il y a un appel à projet.

Il est peut-être prématuré d'en parler aujourd'hui. On peut dire à quel stade on en est, mais je ne peux pas donner tout le détail. On pourra peut-être le faire dans des réunions techniques entre nous, il n'y a pas de sujet là-dessus. Il y a des candidats qui ont postulé et il y a deux dossiers qui sont sur la ligne de départ, un dans le domaine un peu plus technique, l'autre dans le domaine plus agricole ou agro. Ce sont des sujets qui correspondent pile poil à ce dont vous avez parlé. Nous espérons qu'ils puissent aboutir. Cela s'inscrit dans le temps, mais au-delà d'aller chercher de nouveaux utilisateurs, et on peut le faire avec la capacité restante, mais on ne fera pas x2 ou x3, il faudrait faire un nouveau forage et là, c'est une autre histoire, c'est déjà d'essayer d'utiliser et de valoriser le

résidu de chaleur et les rejets de chaleur sur ces sujets.

En effet, on est rattrapés par l'actualité. Ceux qui ont un petit peu rechigné à l'époque, peut-être parce qu'on n'a pas été assez bons, commencent à s'en mordre les doigts. Je ne parle pas de l'hôpital qui a fait sa chaufferie bois – c'est une énergie vertueuse et qui est maintenant dans le match au niveau des prix -, mais pour le reste, quand on voit les notes de gaz et d'électricité qui arrivent, c'est vrai que sur cette énergie-là, on a cette chance d'être en possession d'une énergie que bon nombre de structures nous envieraient. Il faut l'optimiser. Je rejoins tout à fait ce qui a été dit.

J'essaie de reprendre les éléments que vous avez cités. Je n'ai pas envie de ne voir que le côté positif, tout va bien, les ratios vont mieux, etc. Il y a des ratios qui vont bien et d'autres qui vont bien parce qu'il y a eu des événements exceptionnels de vente de terrains. On ne va pas se raconter d'histoires. Cela dit, il y a quand même un effort qui est là de maîtriser cette capacité de désendettement à 12, 13 ans, de ne pas faire d'emprunt en 2020 ni en 2021. Il y a un emprunt inscrit pour 2022. Est-ce qu'on le réalisera complètement ? Ce n'est pas forcé. Un effort pour essayer de désensibiliser la dette depuis 2014-2015, c'est-à-dire moins de taux variables. Il y a encore un taux moyen à 3,13 qui paraît un peu important, mais ce sont peut-être des dettes anciennes qui ne sont pas facilement renégociables.

Donc, ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais il y a quand même des points qui nous laissent penser qu'il y a des efforts qui peuvent nous conduire à dégager des marges de manœuvre. En 2026, il y a beaucoup de choses qui s'arrêteront et on aura tout d'un coup des échéances si on n'augmente pas le capital restant dû et l'emprunt. On aura un pic en 2026 avec un peu moins d'échéances.

On peut parler de la partie RH. Je conçois tout à fait que cette problématique-là soit réelle, notamment pour nos agents quand ils arrivent. Il y a eu cet épisode du RIFSEEP. J'aurais aimé que les partenaires sociaux nous suivent là-dessus. Je n'ai pas réussi à les convaincre. Cela dit, nous voulions le mettre en œuvre pour faire en sorte qu'au moins un certain nombre de catégories, majoritairement féminines d'ailleurs, puissent rapidement avoir - et je crois que plus de 50% des agents – au moins 120 € bruts par an. Ce n'est jamais assez, mais multiplié par le nombre, c'est un effort.

Ce sont les points qui ne me laissent pas complètement pessimiste, mais plutôt optimiste.

Ensuite, il y a des risques et des difficultés, il y a des menaces et des choses sur lesquelles il faut que l'on soit vigilants : les matières premières et notamment les plus-values qu'elles entraînent sur les travaux que l'on a à faire. On a l'exemple du Café Music. Ce n'est pas uniquement lié aux matières premières. Il y a eu des exigences de certains financeurs pour être dans des ratios d'isolation et des choses de ce type. C'est plutôt l'Agglo, mais il y a un fonds de concours qui va être versé et la Ville jouera son rôle sur ces infrastructures de centre-ville, mais on n'est pas à l'abri et on sait très bien qu'aux ouvertures de plis, on a parfois des surprises. C'est pour moi un point de vigilance qui n'est pas propre à cette collectivité.

Vous l'avez dit, un point de vigilance sur l'énergie. Un point de vigilance sur les Ressources Humaines, sur comment attirer et retenir certains talents à des postes incontournables. Tout le monde est important, mais il y a des postes clé où on est un peu en compétition avec d'autres collectivités. Également, comment tracer des prévisionnels d'emplois et

carrières. On a parlé d'une quinzaine de départs à la retraite. On ne remplacera pas tout le monde, mais il y a peut-être des métiers qui peuvent glisser, des gens qui faisaient un travail et qui en feront peut-être un autre demain. Tout cela ne se claque pas des doigts la veille au soir. Il faut essayer de se muscler un peu au niveau de notre DRH pour anticiper et lui donner les moyens de faire cette gestion prévisionnelle des emplois et carrières.

Ce sont ces sujets-là qui sont, non pas des risques ou des points faibles, mais des challenges et des difficultés à surmonter.

Vous avez parlé de l'impact de l'Ukraine. Je ne sais pas comment on peut chiffrer cela. On a tout de suite réagi dans le sillage de l'Association des Maires de France et de l'Association des Maires des Landes et de la protection civile pour déclencher une opération immédiate facile et pratico-pratique. Je remercie notre DGS et les équipes au CIAS et à la plateforme sociale puisqu'on a eu une interlocutrice, Marion MAISONNEUVE, qui s'est saisie du dossier que l'on va un peu renforcer. En 2 jours, c'est 250 contacts téléphoniques, 90 mails, 125 personnes qui sont venues déposer des dons de matériel, 334 sacs de dons particuliers hôpital et 23 foyers de l'agglomération qui ont proposé un accueil. Donc, 23 personnes privées ont proposé un accueil. C'est pour vous donner quelques éléments. C'était à hier. L'association Landes Partage s'est rapprochée de nous également et il y a d'autres structures également qui souhaitent participer à cet effort et il est hors de question que ce soit l'Agglo qui centralise ces choses-là, mais on peut fluidifier et se mettre ensemble pour être le plus efficace possible.

Quant à verser une subvention, au moment où on se parle ce n'est pas quelque chose qui est prévu. Ce n'est pas quelque chose qui est à exclure. Je ne suis pas certain que 2 000 ou 5 000 € changeront la donne. En revanche, je pense qu'il faut être prêt, notamment dans le parc public, à identifier dans nos logements d'urgence ou logements vacants des structures qui soient capable d'accueillir.

Voilà ce que je souhaitais dire par rapport à ce dispositif. Je redis ce que j'ai dit dans une autre réunion, il y a une réunion avec Mme la Préfète sur le dispositif Ukraine et l'impact que cela peut avoir dans les Landes demain. Notre DGS y participe. On en saura un petit peu plus. La communauté ukrainienne dans les Landes n'est pas très nombreuse. 50 personnes sont identifiées, une petite vingtaine sur le territoire. Je vous dis cela parce que souvent, il y a une corrélation entre l'arrivée de réfugiés et une diaspora ou une communauté qui serait présente. En effet, il faut que l'on soit capables de les accueillir.

Voilà ce que je souhaitais vous dire dans les grandes lignes. Pour moi sur le budget, il y a où est-ce que l'on veut aller et trois marqueurs forts.

Le premier est le pouvoir d'achat pour les salariés et le pouvoir d'achat pour les citoyens. Pour les salariés, c'est regarder attentivement les revalorisations, notamment sur les catégories C. C'est regarder également la part des contractuels. Même si elle est relativement faible, elle est toujours trop importante. 9% des personnes sont contractuelles et on sait très bien que quand on est contractuel, il est compliqué d'aller voir son banquier pour faire un projet. Pour les citoyens, c'est essayer de contenir la fiscalité. L'année prochaine, les impôts vont augmenter, non sur décision municipale, mais par le biais des bases qui sont revalorisées d'environ 3%. C'est ce que j'ai lu.

Il y aura des choses qui seront impactées pour la prévention des inondations, la GEMAPI,

etc., où il faut lever des fonds pour pouvoir se prémunir des épisodes de plus en plus nombreux d'inondations et autres. Les marges de manœuvre existent plus à la Ville qu'à l'Agglo, mais c'est pour cela que dans les deux structures, nous nous battons pour essayer de ne pas, en plus, en rajouter une louche sur les taux, être soucieux des tarifs des différents services et ne pas appuyer sur ce bouton-là. Donc, le pouvoir d'achat.

Vous en avez parlé, mais j'allais vous en parler également, la maîtrise de l'énergie et de l'environnement. On a parlé de géothermie. On a parlé de plan de rénovation, d'économie d'énergie, de performance bâtementaire et autres. Il y a des bâtiments qui sont gérés par l'Agglo et d'autres par la Ville. Ce sont des sujets sur lesquels il ne faut pas lâcher.

Sur le gaspillage, tous les gaspillages, je n'ai pas dit qu'on allait réapprendre à éteindre la lumière en sortant d'une salle, mais c'est peut-être le moment d'optimiser les petits gestes. Il y a également des gestes plus simples. On parle de gaspillage alimentaire, même si c'est plutôt à l'Agglo que l'on a les cuisines centrales. Même si la visio, ce n'est pas rigolo parce qu'on ne se voit pas et parce qu'on est dans une culture où il faut que l'on se voie et que l'on se touche presque, on peut faire parfois un peu de visio et éviter de faire 100 kilomètres. On a pris cette habitude-là.

Il faut travailler aussi sur l'environnement. On a entendu parler d'une Maison de l'eau, d'une maison de l'environnement, donc des sites ressources qui sont autour de la place Francis Planté, de façon à ce que les acteurs qui sensibilisent sur ces sujets aient des lieux de ressources, des lieux de sensibilisation des plus jeunes, des ateliers, des permanences pour que l'on puisse porter des messages de sensibilisation.

Le troisième point qui est aussi une compétence forte de notre Ville, c'est le bien vivre ensemble. Je n'aime pas trop ce mot fourre-tout, mais c'est bien que nous avons à travers des pratiques associatives, culturelles et sportives. C'est la Maison des traditions. On l'appellera peut-être différemment parce qu'il faut se porter vers le futur. On trouvera quelque chose par rapport à la culture locale et l'esprit du sud. Le musée, on en a parlé. Le Café Music aussi. Même si c'est communautaire, la mairie y met son poids. Maintenir l'effort pour les associations. Pour le sport, il y a des sujets autour du cyclisme et du tennis.

Ce sont ces sujets-là : pouvoir d'achat, maîtrise de l'énergie et de l'environnement et ce lien à la culture et au sport.

Il faut que l'on soit capables, avec les marges de manœuvre que nous avons, de pouvoir faire aussi bien, voire mieux dans certains domaines. C'est en tous cas la teinte que nous souhaitons donner à ce budget qui aujourd'hui est encore à peaufiner et à construire. Je vous remercie.

**Mme LAFITTE** : - Je vous remercie. Quelques remarques. Désolée si je casse un peu votre conclusion sur les trois points.

Dans le document que vous nous avez proposé, déjà je fais une remarque sur la forme comme je me suis permis d'en faire une en Conseil Communautaire. Là, en l'occurrence, le document était un peu moins désagréable à lire que celui que vous nous avez proposé la semaine dernière, mais pour venir sur le dernier point qui est le plus intéressant, l'investissement, et pour faire le lien avec ce que vous avez tous dit jusqu'à présent, à savoir l'incidence du contexte national et international – on parle évidemment des crises

politiques, mais il ne faut pas oublier les crises économiques et climatiques qui nous pendent au nez et qui ont montré quelle virulence elles pouvaient avoir ces deux dernières années -, il nous semble quand même que parmi les projets que vous nous proposez, il y en a beaucoup qui sont des poursuites de ce qui est déjà engagé, comme vous l'avez dit Monsieur Hourcade, et puis, malgré la conclusion que vous venez de faire, Monsieur Dayot, on se demande quand même quelle incidence aura tout cela sur le mieux-vivre des montoises et des montois, hormis les sujets culturels et sportifs qui sont des leviers émancipateurs. Sur tout le reste, comment fait-on pour améliorer le quotidien des habitants de Mont de Marsan ? Avec Marsan Citoyen, on n'est pas certains que ce soit par les orientations que vous nous présentez ce soir que l'on va y arriver.

Au contraire, nous pensons que c'est en faisant du très local, quartier par quartier, que l'on pourrait arriver à recréer des solidarités, à recréer du lien entre les habitants, à les sensibiliser à l'écologie, aux gestes du quotidien dont vous avez parlé, mais aussi à la responsabilité collective parce qu'il ne faut pas faire reposer la transition écologique uniquement sur les individus - il y a quand même des actions collectives à mener -, et leur donner une sorte de pouvoir et de pouvoir s'impliquer, ne serait-ce que dans la vie de la cité et pouvoir créer du lien entre eux.

En ce sens, il nous apparaît primordial de revenir sur des petits projets très concrets plutôt que de se lancer systématiquement dans des grands travaux qui rendent notre ville, certes plus belle et qui veulent la faire briller. C'est très bien, mais il manque quand même le très fin et le très proche des habitants et les conseils de quartier pourraient être des leviers.

Cela fait deux ans que l'on attend des réponses sur les conseils de quartier. Ils devraient avoir un rôle un peu plus fort que celui qu'ils ont eu jusqu'à présent, à savoir être de véritables forces de propositions, avoir un budget dédié pour qu'ils puissent gérer leur vie du quotidien, aider leurs voisins, recréer ce lien qui manque gravement dans notre société actuelle et qui pourrait pallier beaucoup de difficultés que l'on rencontre et préparer l'avenir avec toutes les difficultés qui nous pendent au nez.

**Mme BOURDIEU** : Merci Madame Lafitte. Je voudrais vous rappeler que les conseils de quartier ont été créés en 2008. Ils étaient au nombre de 9. Je vais remercier ce soir ces personnes qui se sont impliquées depuis 2008. Vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait dans les quartiers. Chaque année, ces conseils de quartier ont un budget.

Des petites choses ont été faites à côté de chez soi. Cela peut être des choses comme un banc à installer dans un verger participatif créé à l'initiative d'un conseil de quartier, de St Médard par exemple le long de la voie verte. On a créé ce bien vivre ensemble. Justement, des personnes âgées qui vivaient dans leur jardin sont sorties de chez elles pour se retrouver sur ces bancs dans les vergers participatifs.

Je crois que vous ne pouvez pas dire que les conseils de quartier n'ont rien fait à ce jour. Des budgets ont été alloués tous les ans à ces conseils de quartier. Je peux vous rappeler les grandes réalisations comme les petites. Il y a eu la place Pitrac qui était à l'initiative du conseil de quartier du centre-ville. On a eu l'étang du Rond qui a été réaménagé. On a la place du Docteur Galop devant l'église de St Médard. On a aussi un petit banc qui a été demandé par des personnes âgées aux alentours du verger participatif. On a tout l'habillage des conteneurs de tous les quartiers. C'est du cadre de vie, du quotidien. C'est

ce qui a été fait à l'initiative des conseils de quartier. Le bien vivre, ce sont aussi des conseillers qui ont créé depuis 2008 des animations, des bénévoles. Je vais encore remercier ceux qui pour Noël ont tenu des permanences dans les halles pour le concours des sapins pour « Nos quartiers ont du talent ». Je vais prendre M. BACHE pour témoin, sa compagne a fait partie de ces conseils de quartier et je crois que cela s'était très bien passé.

En effet, les conseils de quartier qui existent depuis 2008 vont être renouvelés. La délibération passera au prochain Conseil Municipal. La semaine prochaine, nous réunissons une dernière fois les présidents des conseils de quartier pour valider cette nouvelle charge et le redécoupage. Vous dire aussi que la Commission Animation des conseils de quartier se réunira, puisqu'elle est à l'initiative de la cueillette des œufs de Pâques tous les ans dans le parc Jean Rameau. Cela crée également du lien social. Ce sont des animations gratuites créées par les conseils de quartier, des habitants qui ont envie de bien vivre ensemble et de redécouvrir un petit peu les bonnes relations de voisinage. On a recréé « Montois solidaires ». On a organisé la Fête des voisins. C'étaient des fêtes de quartier et ça a été des fêtes de rues. Je crois qu'il y a ici des personnes qui ont été conseillères de quartier depuis 2008 et que chacun peut témoigner que les conseils de quartier ont vraiment œuvré pour le bien vivre ensemble. Ils font partie de la vie de Mont de Marsan et ce sont des personnes qui s'impliquent dans le quotidien de la vie des Montois et pour le bien vivre ensemble.

**Mme LAFITTE** : Je veux juste apporter une correction. Je n'ai pas dit qu'ils ne faisaient rien, mais que leur rôle devait être renforcé et que cela devait être une véritable assemblée démocratique. Vous me parlez d'organisation de concours de soupes ou de sapins de Noël. C'est très bien. Vous me parlez d'aménagement avec des bancs, très bien. Moi, je vous parle de lien. Je vous parle de lien social, d'entraide entre habitants et je vous parle d'un véritable rôle démocratique pour ces conseils de quartier qui pourraient avoir un rôle plus important que celui que vous leur conférez actuellement. Nul n'est besoin de me refaire à chaque fois que je vous reparle des conseils de quartier l'article de tout ce qui a été fait depuis 2008. J'ai bien compris et je crois que l'on a tous bien compris ici et dans Marsan Citoyen.

**Mme BOURDIEU** : Juste vous rappeler que l'on n'a rien imposé à toutes ces personnes. On a créé les conseils de quartier qui n'étaient pas obligatoires en 2008 dans une ville de 30 000 habitants et ce sont eux qui se sont organisés. C'est comme le conseil de développement au niveau de l'Agglo. Ils se gèrent. C'était leur souhait. On verra bien au moment du renouvellement avec les nouvelles personnes ce qu'elles souhaiteront faire. On n'a jamais rien imposé. Ce sont eux qui se sont organisés et donc, je les remercie de leur implication dans la ville de Mont de Marsan.

**Mme BREQUE** : Avant d'être élue, j'étais conseillère de quartier, simple citoyenne, simple montoise et quand on parle du lien, il faut savoir que grâce à l'initiative des conseils de quartier, comme la précisé Marie-Christine, c'était le vœu de certains quartiers d'organiser des repas inter-quartiers. Le quartier de St Médard et le quartier du Beillet ont organisé pendant des années des repas qui recréaient le lien entre personnes.

Quand vous parlez d'augmenter le lien entre voisins, il a été organisé par le biais des

conseils de quartier un sondage pour savoir qui avait besoin d'aide et qui était prêt à apporter de l'aide. Très souvent, dans les comptes-rendus qui nous ont été ramenés, il a été précisé qu'ils avaient besoin d'aide pour faire les courses, mais qu'ils la trouvaient auprès de leurs voisins. Ce que l'on avait cherché à faire, c'était que les conseils de quartier organisent un rassemblement de personnes qui étaient prêtes à aider des personnes d'un certain âge ou des personnes qui n'avaient pas de moyen de transport pour aller faire les courses, aller à la pharmacie, aller chez le médecin, etc. En fin de compte, on a eu des personnes volontaires pour aider, mais pratiquement personne qui avait besoin d'aide parce qu'ils avaient des voisins à côté d'eux.

**Monsieur le Maire** : J'entends les remarques qui sont faites, Marie Lafitte. Est-ce que c'est votre dernière ?

**Mme LAFITTE** : Vous le saurez à la fin.

**Monsieur le Maire** : C'est insoutenable. Je sens M. DUTIN qui trépigne d'impatience. J'entends ce que vous dites sur les conseils de quartier. Pour y aller de temps en temps ou en côtoyer sur le terrain, il y en a qui n'ont pas envie de s'embêter avec une fête des voisins et il y en a d'autres qui ne sont que là-dedans. S'ils n'ont pas envie de boire un coup ensemble, on ne peut pas le leur imposer, mais c'est vrai que c'est vecteur de cela.

Le COVID n'explique pas tout, mais il n'a pas forcément aidé ce dispositif. Cela redémarre avec un redécoupage des quartiers. On est sur des lignes à 100 000 € minimum. On voudrait aller vers un budget à 300 000 €, sachant que l'on essaie de ne pas faire des grosses choses. Je me rappelle le passage du Manot et la place Pitrac qui étaient des gros chantiers. Ce sont souvent des petites choses.

Une fois par semaine, j'essaie d'aller discuter sur le terrain et ce que l'on me remonte, c'est la vitesse dans les quartiers, un peu la voirie, un peu la sécurité, mais pas tant que cela. Le développement durable n'est pas la chose que l'on me sort au début. Il faudra peut-être en effet que dans nos feuilles de route, on essaie de susciter d'aller vers cela.

**Mme LAFITTE** : Je vous remercie. Il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit à qui que ce soit. Il s'agit simplement de faciliter l'implication des citoyens parce que j'ai cru comprendre que cela reposait souvent sur les mêmes personnes. Ce serait notre rôle de municipalité d'accompagner les habitants à s'impliquer à travers des outils. Il y a des choses qui existent et il serait bien plus pertinent, à mon avis, de se faire accompagner sur ce genre de projets que sur tous les accompagnements que vous avez choisis jusqu'à présent par des bureaux externes, etc.

Pour ce qui est des demandes premières des habitants, il est évident qu'ils vont venir sur des problèmes du quotidien qu'ils rencontrent tous les jours. Je crois qu'il est de notre rôle d'élus aussi de sensibiliser à autre chose, de répondre à ces attentes, mais d'amener une hauteur de débats et de discussions qui soit un peu différente de ce que l'on peut avoir au quotidien.

Je vais un peu plus loin parce que malgré ce que vous pouvez penser, a priori, les gens ne sont pas complètement fermés sur eux et sur leurs petites problématiques. Je crois qu'ils sont tout à fait capables de réfléchir au-delà de cela et il faut les encourager et les accompagner dans ce sens. Ce doit être notre rôle.

**Monsieur le Maire** : Nous étions sur le DOB et nous devons prendre acte que ce débat a eu lieu. Est-ce que nous sommes tous d'accord pour dire que le débat a eu lieu ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

**Vu** le rapport joint,

**Vu** l'avis de la commission finances, ressources humaines, affaires générales en date du 2 mars 2022.

**Considérant** qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes 3 500 habitants et plus,

**Considérant** que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

**Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires au titre de l'année 2022 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.

#### **Délibération N°2022030020 (n°04)**

**Objet : Modification et création des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP-CP).**

Nomenclature Acte :  
N°7.1.6 - autres

**Rapporteur : Christophe HOURCADE**

#### **Note de synthèse et délibération**

Aux termes d'une délibération n°2021040088 en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, il a été institué des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP-CP).

Il convient de modifier et créer certains AP-CP

#### **1 – Modification d'AP-CP :**

Afin de renouveler les équipements sportifs techniques et les véhicules, une évaluation budgétaire annuelle a été réalisée. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la démarche « Santé

Qualité de Vie au Travail » et permet ainsi à nos agents de travailler dans de meilleures conditions, d'économiser les dépenses de réparation et donc d'améliorer l'efficacité des missions.

Par délibération N° 2020070153 du 27 juillet 2020 deux AP-CP ont été créées pour un montant total de 906 140 € et 142 300 €. Ces deux AP-CP ont été modifiés par la délibération susvisée en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour un montant total de 913 454,38 € et 139 068, 99 €.

Il convient à nouveau de les modifier pour rectifier le total de l'AP et les CP annuels :

PROGRAMMES	Initial	N°	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Equipements et matériels techniques	1 573 640,00	2020-1	409 540,00	278 000,00	274 100,00	287 000,00	325 000,00
Equipements et matériels sportifs	160 300,00	2020-2	40 400,00	75 800,00	26 100,00	13 000,00	5 000,00

## 2 – Création d'un AP-CP pour les travaux de réhabilitation du Musée :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		CP 2022	CP 2023	CP 2024
	Initial	N°			
Réhabilitation du Musée	18 000 000,00	2021-1	300 000,00	8 700 000,00	9 000 000,00

**Monsieur le Maire** : - Merci. Est-ce que vous avez des questions sur ces planifications de dépenses d'un exercice à l'autre ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité**

**Vu** les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret 2005 – 1661 du 27 décembre 2005, relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux

établissements publics qui leur sont attachés,

**Vu** l'instruction codificatrice M14,

**Vu** les délibérations N° 2020070153 du 27 juillet 2020 instituant deux AP/CP et n°2021040088 du 1<sup>er</sup> avril 2021 les modifiant,

**Vu** l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 2 mars 2022 ,

**Considérant** la nécessité de modifier des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement,

**Considérant** la nécessité de créer des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement,

**Décide** de modifier l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement des opérations identifiées comme suit :

PROGRAMMES	Initial	N°	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Equipements et matériels techniques	1 573 640,00	2020-1	409 540,00	278 000,00	274 100,00	287 000,00	325 000,00
Equipements et matériels sportifs	160 300,00	2020-2	40 400,00	75 800,00	26 100,00	13 000,00	5 000,00

**Décide** de créer l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour pour les travaux de réhabilitation du Musée avec la répartition des crédits comme suit ,

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		CP 2022	CP 2023	CP 2024
	Initial	N°			
Réhabilitation du Musée	18 000 000,00	2021-1	300 000,00	8 700 000,00	9 000 000,00

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **Délibération N°2022030021 (n°05)**

**Objet : Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.**

Nomenclature Acte :  
7-5-4 - Subventions autres

**Rapporteur : Charles DAYOT**

**Monsieur le Maire :** J'excuse Gilles CHAUVIN qui ne pouvait pas être là. Je vais la présenter.

Il s'agit de la campagne incitative qui se poursuit pour les façades. Nous subventionnons à 30% les rénovations de façades. Nous constatons d'ailleurs que cela a quand même fait bouger pas mal d'inertie chez quelques propriétaires sur des façades qui étaient fortement décrépies. Cela remet en valeur le patrimoine bâti du centre-ville et cela contribue à embellir et à redynamiser. Six nouveaux propriétaires nous sollicitent. Vous avez la liste que je ne passe pas en revue.

### **Note de synthèse et délibération**

Depuis 2009, la Ville de Mont de Marsan s'est engagée dans une campagne incitative de ravalement des façades en centre ville avec l'octroi d'une subvention de 30 % du montant des travaux.

En parallèle, depuis janvier 2019, un dispositif de ravalement obligatoire a été instauré pour certains immeubles ciblés dans les rues principales dont l'état fortement dégradé et l'inertie des propriétaires concernés allaient à l'encontre de la mise en valeur du centre ville et de son patrimoine bâti.

Ainsi, six nouveaux propriétaires ont décidé d'engager les démarches auprès de SOLIHA pour lancer les travaux de ravalement.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir ces six dossiers de subventionnement de ravalement pour :

- l'immeuble situé 43 rue Léon Gambetta appartenant à la SCI MDM GAMBETTA 43 représentée par Monsieur BONNET. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 6 838,34 € TTC. Le montant de la subvention accordée est de 2 052 €,
- l'immeuble situé 3 avenue Sadi Carnot appartenant à Madame Marie MUTHULAR. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 10 659,17€ TTC. Le montant de la subvention accordée est de 3 198 €,
- l'immeuble situé 4 avenue Sadi Carnot appartenant à Madame Marie MUTHULAR. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 19 285,16€ TTC. Le montant de la subvention accordée est de 5 786 €,
- l'immeuble situé 5 avenue Sadi Carnot appartenant à Monsieur Jean-François MONET. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 10 659,17 € TTC. Le montant de la

subvention accordée est de 3 198 €,

- l'immeuble situé 20 rue Frédéric Bastiat appartenant à Monsieur Alain COCHET. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 13 436,35€ TTC. Le montant de la subvention accordée est de 3 360 €,

- l'immeuble situé 51 rue Léon Gambetta appartenant à la SCI MDM GAMBETTA 51 représentée par M.BONNET. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 5 376 € TTC. Le montant de la subvention accordée est de 1 613 €.

Ces dossiers ont été validés par SOLIHA et approuvés par la commission « urbanisme ».

Les prescriptions établies par l'architecte du patrimoine mandaté par SOLIHA sont par ailleurs respectées.

**M. A. BACHE** : Il y a deux dossiers avec le nom de M. BONNET. Est-ce que ce sont les mêmes ?

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas la même adresse, mais c'est la même personne. C'est comme Mme MUTHULAR qui doit avoir deux adresses.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2014 relative au règlement d'attribution des subventions,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 relative la demande d'inscription auprès de la Préfecture sur la liste départementale des communes souhaitant rendre obligatoire le ravalement de façades des immeuble dans le périmètre du cœur de ville,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2018 relative à l'instauration de l'obligation de ravalement de façades,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 relative au nouveau périmètre de ravalement de façades incitatif et coercitif,

**Vu** les actions sur le patrimoine bâti annoncées dans le dispositif « Action Cœur de Ville »,

**Vu** la demande de subvention formulée par la SCI MDM GAMBETTA 43 en date du 1er février 2022 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 43 rue Léon Gambetta,

**Vu** la demande de subvention formulée par Madame Marie MUTHULAR en date du 1er février 2022 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 3 avenue Sadi Carnot ,

**Vu** la demande de subvention formulée par Madame Marie MUTHULAR en date du 1er février 2022 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 4 avenue Sadi Carnot,

**Vu** la demande de subvention formulée par Monsieur Jean-François MONET en date du 12 janvier 2022 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 5 avenue Sadi Carnot,

**Vu** la demande de subvention formulée par Monsieur Alain COCHET en date du 7 janvier 2022 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 20 rue Frédéric Bastiat,

**Vu** la demande de subvention formulée par la SCI MDM GAMBETTA 51 en date du 11 février 2022 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 51 rue Léon Gambetta,

**Vu** l'avis de la commission aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie en date du 24 février 2022,

**Considérant** que les demandes de subventions sont conformes au règlement d'attribution des subventions,

**Considérant** que les immeubles sont situés dans le périmètre de la campagne de ravalement de façades,

Approuve la proposition d'attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades :

- d'un montant de 2 052 € au profit de la SCI MDM GAMBETTA 43 pour l'immeuble situé 43 rue Léon Gambetta ;
- d'un montant de 3 198 € au profit de Madame Marie MUTHULAR pour l'immeuble situé 3 avenue Sadi Carnot ;
- d'un montant de 5 786 € au profit de Madame Marie MUTHULAR pour l'immeuble situé 4 avenue Sadi Carnot ;
- d'un montant de 3 198 € au profit de Monsieur Jean-François MONET pour l'immeuble situé 5 avenue Sadi Carnot ;
- d'un montant de 3 360€ au profit de Monsieur Alain COCHET pour l'immeuble situé 20 rue Frédéric Bastiat,
- d'un montant de 1 613 € au profit de la SCI MDM GAMBETTA 51 pour l'immeuble situé 51 rue Léon Gambetta.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération N°2022030022 (n°06)**

**Objet** : Attribution d'une aide à l'achat d'appareil de piégeages des moustiques tigres

Nomenclature Acte :  
7.5.4 – Autres

**Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU**

### **Note de synthèse et délibération**

Le moustique tigre *Aedes Albopictus* est présent dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine et a colonisé le territoire de Mont de Marsan depuis 2016. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée de la part de l'Agence Régionale de Santé et de Santé publique France car il peut, dans certaines conditions, être vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika.

La reproduction est essentiellement à proximité immédiate des habitations et des secteurs habités, dans des petits contenants d'eau, la plupart artificiels. Le moyen le plus efficace est de supprimer les gîtes de reproduction (gîtes larvaires) en adoptant des gestes simples (éliminer les endroits où l'eau peut stagner, couvrir les réservoirs d'eau de manière étanche ou bien avec un voile moustiquaire ou un tissu...).

Au delà de ces actions essentielles de lutte anti larvaire, cette dernière peut s'accompagner d'une lutte imagocides qui vise les adultes volant. Elle se réalise à l'aide de pièges à moustiques.

Cependant les pièges à moustiques ont une portée limitée. C'est pourquoi il est conseillé de créer un maillage anti-moustique. Afin d'inciter les habitants à se procurer des dispositifs d'appareil de piégeages et de créer des barrières, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise en place d'une aide à l'achat d'appareil de piégeages des moustiques tigres pour les particuliers afin de limiter la prolifération des moustiques tigres à Mont de Marsan.

Afin de créer ce maillage anti-moustique, cette aide sera attribuée à des groupes d'au moins 5 riverains voisins contigus ou non, dans un périmètre de 150 m, compatible avec la capacité d'attraction des appareils.

La subvention proposée s'élève à 50 € TTC par foyer fiscal et sera destinée aux habitants majeurs de la commune de Mont de Marsan afin de procéder à l'acquisition de ce type de matériels chez un revendeur du territoire. Pour obtenir cette subvention, il est nécessaire de regrouper au minimum 5 riverains voisins situés dans un périmètre de 150 m. Ainsi une demande d'un riverain seul ne sera pas prise en compte. L'objectif est de créer des barrières anti-moustiques tigres. Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets, et ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération, à savoir 5000€ pour l'année 2022.

Les modalités et dispositions relatives à la mise à œuvre de cette aide sont proposées dans le règlement joint à la présente délibération.

Il est toutefois précisé que seule la combinaison de différentes méthodes pourra réduire la nuisance générée par les moustiques tigres.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? Je ne savais pas que vous aviez une appétence particulière pour le sujet des moustiques.

**M. DUTIN** : Non, mais c'est pour nous éviter des problèmes, Monsieur le Maire. Est-ce que vous vous êtes rapproché de l'association Brigitte Bardot ?

**M. SAVARY** : Plus sérieusement, j'ai une question simple : pourquoi est-ce que ce n'est pas la municipalité qui achète ce matériel et qui ensuite se met en relation avec les citoyens ? La subvention s'élève à 50 €, mais cela suppose que les gens fassent la démarche, qu'il y ait une certaine continuité. Je trouve cela un peu complexe et je pense que l'action aurait été plus efficace si cela avait été la municipalité qui avait acheté le matériel et qui ensuite, sur sollicitation de riverains qui font la démarche via les conseils de quartier, aille déposer le matériel. Je trouve que c'est très incantatoire.

**Mme LAFITTE** : C'est pour créer du lien entre voisins sur le budget des conseils de quartier.

**M. SAVARY** : Je rejoins la volonté de Marie d'en créer, mais je trouve qu'il y avait de meilleurs moyens que de faire cela.

**Mme BOURDIEU** : En fait, on a des personnes d'une même rue qui nous ont sollicités depuis l'année dernière, qui attendent que l'on vote cette délibération ce soir pour aller acheter ce système de piégeage. Il y a un an ou deux, St Paul-lès-Dax avait acheté des pièges plus importants et on s'est rapproché de la société. C'est un ensemble de choses. Chacun chez soi doit vider les coupelles pour éviter que l'eau stagne. Il y a plusieurs choses à faire et les pièges en font partie. Lorsque nous avons proposé de faire cette démarche de les aider à financer ces pièges, nous trouvions cela intéressant et c'est pour cela que nous avons pris cette option, mais cela ne veut pas dire qu'à côté de ça, on n'achètera pas nous aussi des pièges plus importants pour en installer à proximité d'Ehpad ou d'écoles.

**M. SAVARY** : Si vous dites à ces personnes-là que vous allez acheter le matériel et le mettre à disposition ou le mettre dans la rue, elles seront d'accord aussi, il n'y a pas de difficulté.

**Mme BOURDIEU** : Les personnes sont prêtes à le financer et apprécient que l'on fasse ce geste. C'est aussi l'affaire de chacun. C'est une première étape et on va proposer de nouveau, via le service espaces verts, de former les riverains, d'expliquer les gestes à faire pour lutter contre ces moustiques. A l'occasion de la Fête des jardins le 15 mai prochain, il y aura un petit stand tenu par des agents des espaces verts qui expliqueront, comme pour le frelon asiatique, les gestes à faire pour éradiquer ces moustiques.

**Monsieur le Maire** : Merci pour ces précisions techniques.

**Mme GAZO** : Est-ce qu'on a une idée du coût ?

**Mme BOURDIEU** : Cela peut aller de 100 à 150 €.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de règlement ci-annexé,

**Vu** l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 24 février 2022,

**Considérant** la nuisance provoquée chaque année par les moustiques tigres en période saisonnière par les administrés ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de développer des moyens de lutte et d'inciter les administrés à s'équiper contre cette nuisance ;

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget des Conseils de Quartier de l'année 2022,

**Approuve** la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat d'appareil de piégeage de moustiques tigres comme énoncé ci-dessus,

**Approuve** les termes du règlement joint en annexe, joint en annexe,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération N°2022030023 (n°07)**

**Objet : Attribution d'une subvention au Stade Montois Omnisports – Exercice budgétaire 2022.**

Nomenclature Acte :

7.5.2 – Subventions attribuées aux associations.

**Rapporteur : Farid HEBA**

#### **Note de synthèse et délibération**

La Ville de Mont de Marsan verse chaque année des subventions aux associations œuvrant sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, dès lors que le montant d'une subvention versée à une association dépasse 23 000 €, une convention d'objectifs doit être conclue entre les parties.

Par délibération N°2021030044 du conseil municipal du 8 mars 2021, une convention pluriannuelle d'objectifs (ci jointe annexée) a été approuvée afin de donner de la visibilité sur les objectifs menés par le Stade Montois Omnisports (SMO). Cette convention détaille les engagements de l'association au regard de la subvention allouée. Cependant, au regard du principe d'annualité budgétaire des subventions de

fonctionnement, et afin de permettre le versement d'un acompte, il convient d'approuver le montant de la subvention de fonctionnement 2022 dès lors qu'il n'est pas voté à l'occasion du budget primitif 2022.

Le Stade Montois Omnisports est donc concerné pour un montant de :

- 620 000 € de subvention de fonctionnement ;
- 32 500 € de subvention au titre de la mise à disposition du personnel.

Afin de garantir le respect des prescriptions de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, laquelle prévoit que les mises à disposition de personnel donnent lieu à un remboursement, ce montant sera versé par la ville puis remboursé par l'association dans les conditions fixées par la convention. Ce montant sera par ailleurs valorisé et annexé au compte administratif.

**M. HEBA** : Juste un petit mot sur le Stade Montois Omnisports. C'est le deuxième club omnisports d'Aquitaine qui a retrouvé sensiblement, et c'est une bonne nouvelle, les effectifs d'avant crise sanitaire, notamment dans les sports collectifs parce qu'à une époque, il n'y avait que les sports de plein air qui étaient autorisés et donc, il a pu augmenter le nombre de licenciés. D'autres sections ont baissé, mais globalement, le Stade Montois retrouve ses effectifs antérieurs. C'est une bonne nouvelle. Il comprend 51 salariés, 33 ETP, 800 bénévoles – c'est une force pour tout le tissu sportif et associatif de la ville de Mont de Marsan -, 35 sections dont de très nombreuses évoluent, que ce soit en sport collectif ou en individuel, à des niveaux nationaux, voire internationaux.

Le Stade Montois est très actif sur le sport santé qui est un véritable enjeu de société dans les territoires, l'insertion avec le dispositif PREPA SPORT que vous connaissez. C'est le parcours de remobilisation éducatif personnalisé par le sport destiné à des jeunes qui sont en rupture sociale et/ou scolaire. Cette année, il y a plus de jeunes que l'année précédente : 36 sur deux sessions.

Le Stade Montois est également OF, Organisme de Formation, depuis cette année. Il dispense des formations, avec 30 stagiaires cette année. Vous pouvez retrouver tous les bilans et actions du Stade Montois Omnisports dans les annexes que vous avez. Je vous remercie et je vous prie d'adopter cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Est-ce que vous avez des questions ou des remarques par rapport à cette délibération ? Il y a eu des années où nous n'avions pas tous les documents. Là, nous avons le document complet. Sur une page, on voit l'effort que l'on vous demande de faire. Cela correspond à 50% des subventions que le Stade Montois va chercher. Le Stade Montois ne vit pas que de subventions. Il a ses propres recettes avec les cotisations et il fait beaucoup de choses pour faire rentrer de quoi faire vivre cette structure, mais 1 € sur 2 de subventions publiques ou Fédération, CNDS, Conseil Départemental, mairie provient de la subvention que nous sommes appelés à lui verser.

**M. BACHE** : J'ai une question d'ordre juridique me concernant. Est-ce qu'il faut que je me déporte sur le vote ou pas ? A la Région, on nous a demandé de faire très attention sur ces questions-là parce que c'est de plus en plus regardé et je pense que je dois me déporter.

**Monsieur le Maire** : Par prudence, on va le faire et on essaiera de fouiller cet aspect-là. J'ai

cru que vous alliez dire que la Région allait s'adosser à la subvention de la mairie de Mont de Marsan. Je plaisante. Ce n'est pas forcément sa compétence première.

**M. DUTIN** : Même remarque pour le Conseil Départemental. Il faudrait que l'on vérifie si cela pose une difficulté.

**Monsieur le Maire** : On peut le mentionner en disant que sur ce vote, M. DUTIN et M. BACHE ne participent pas au vote. Cela n'a pas beaucoup d'incidence pour ce vote-là, mais pour l'avenir, c'est un sujet qu'il faut que l'on regarde.

**Mme LAFITTE** : Sur ce sujet-là, il me semble que c'est uniquement lorsqu'on est administrateur de la structure que l'on ne peut pas prendre part au vote en tant qu'élu. A moins que vous représentiez vos collectivités dans le CA de ces structures, je ne crois pas qu'il y ait de contre-indicateur au vote.

**Monsieur le Maire** : Je le pense aussi, mais on va acter le fait que vous ne participez pas et on regarde cet aspect-là tranquillement en échangeant avec les partenaires du Département et de la Région au niveau des services.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
Par 33 voix pour, Alain BACHE et M. Frédéric DUTIN ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2313-1,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 2 mars 2022,

**Vu** la délibération N° 2021030044 en date du 8 mars 2021 relative à l'attribution d'une subvention au Stade Montois Omnisports – Exercice budgétaire 2021,

**Vu** la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) signée le 16 mars 2021,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'approuver annuellement la subvention allouée au Stade Montois Omnisports,

**Décide** de verser, conformément à la CPO signée du 16 mars 2021, une subvention sur

l'exercice 2022 :

- de fonctionnement d'un montant de 620 000 €,
- au titre de la mise à disposition du personnel d'un montant de 32 500 €.

**Décide** de facturer au Stade Montois Omnisports un montant de 32 500 € correspondant aux frais de mise à disposition du personnel municipal, semestriellement,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération N°2022030024 (n°08)**

**Objet** : Attribution des bourses de l'école de musique et de danse pour l'année scolaire 2021/2022.

Nomenclature Acte :

8.9 - Culture

**Rapporteur** : Claudie BREQUE

### **Note de synthèse et délibération**

La Ville de Mont de Marsan attribue des bourses aux élèves montois du Conservatoire des Landes. Les bourses sont calculées suivant le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales et selon la grille de valeurs cidessous :

<b><u>Q.F. inférieur ou égal à 200 €</u></b>	<b><u>Prise en charge 100 %</u></b>
<b><u>Q.F. de 201 € à 290 €</u></b>	<b><u>Prise en charge 75 %</u></b>
<b><u>Q.F. de 291 € à 380 €</u></b>	<b><u>Prise en charge 50 %</u></b>
<b><u>Q.F. de 381 € à 460 €</u></b>	<b><u>Prise en charge 25 %</u></b>
<b><u>Q.F. de 461 € à 540 €</u></b>	<b><u>Prise en charge 10 %</u></b>
<b><u>Q.F. à partir de 541 €</u></b>	<b><u>Prise en charge néant</u></b>

La commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » a examiné les dossiers de demandes de bourses pour les enfants de l'antenne de Mont de Marsan du Conservatoire des Landes.

La commission, après examen de chaque dossier, a décidé d'attribuer les bourses comme suit :

<b>Quotient familial compris entre 461,00 et 540,00 2 prises en charge à 10%</b>	<b>Bourses d'un montant de :</b>
1 à	52,87 €
1 à	29,50 €

<b>Quotient familial compris entre 381,00 et 460,00 4 prises en charge à 25%</b>	<b>Bourses d'un montant de :</b>
3 à	51,75 €
1 à	28,00 €
<b>Quotient familial compris entre 291,00 et 380,00 4 prises en charge à 50 %</b>	<b>Bourses d'un montant de :</b>
3 à	103,50 €
1 à	118,50 €
<b>Quotient familial compris entre 201,00 et 290,00 2 prises en charge à 75 %</b>	<b>Bourse d'un montant de :</b>
1 à	214,05 €
<b>Quotient familial inférieur ou égal à 200,00 1 prise en charge à 100%</b>	<b>Bourses d'un montant de :</b>
1 à	207,00 €
<b>Soit un total de</b>	<b>1 115.67 €</b>

**Monsieur le Maire** : Est-ce qu'il y a des questions ?

D'abord, je voudrais remercier Claudie BREQUE qui s'investit à fond dans la relation que nous avons avec l'école de musique et c'est assez important parce qu'il y a eu des périodes où cette relation n'était peut-être pas optimisée. Là, c'est le cas. On peut en prendre pour preuve les liens qu'il y a entre l'orchestre montois et l'école de musique. On peut aussi prendre pour preuve le dialogue que l'on a avec la vice-présidente du Conseil Départemental qui gère aussi ces aspects culturels et sur lesquels on avance. Claudie ne manque pas de nous rappeler les efforts qu'il faut faire, notamment en termes de travaux, puisqu'il y aura quelques investissements à faire sur des espaces. Au niveau de la danse, on arrive en limite et il faut rénover ce bâtiment que l'on met à disposition de l'école de musique.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 23 février 2022,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'attribuer les bourses aux familles qui en ont fait la demande,

**Approuve** l'attribution des bourses comme énoncées ci-dessus,

**Précise** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022,

**Décide** le versement des montants des bourses énoncées ci-dessus aux familles de l'antenne montoise du Conservatoire des Landes,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération N°2022030025 (n°09)**

#### **Objet : Projet Stade Montois Tennis-Padel – Budget Participatif Citoyen**

Nomenclature Acte :  
7.5.4 - autres

**Rapporteur : Farid HEBA**

#### **Note de synthèse et délibération**

Le Budget Participatif Citoyen des Landes est un dispositif qui permet aux Landaises et aux Landais de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département sur la base d'idées citoyennes et de participer ainsi, directement, à la transformation de leur territoire.

Sur les 550 idées déposées en 2021, 280 ont été soumises au vote. 54 ont remporté les suffrages, parmi lesquels figure le projet du Stade Montois Tennis-Padel sur le territoire de la Commune. Il concerne la réfection du sol des 2 courts de padel à la Hiroire (en moquette synthétique).

La Ville s'engage à financer à hauteur de 20% ce projet, dont le coût prévisionnel est estimé à 15 000€ HT.

**Monsieur le Maire** : - Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-10, imposant une participation minimale du maître d'ouvrage de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques ;

**Vu** la délibération n°K1 du Conseil Départemental des Landes en date du 21 février 2020, portant bilan de la première édition et approuvant le principe du lancement de la deuxième édition du Budget Participatif Citoyen des Landes ;

**Vu** la délibération n°K4 du Conseil Départemental des Landes en date du 7 mai 2021 approuvant le règlement de la deuxième édition du Budget Participatif Citoyen des Landes ;

**Vu** l'avis de la commission finances, ressources humaines, affaires générales en date du 2 mars 2022 ;

**Approuve** la réalisation du projet n° 16340 intitulée « Nouvelles moquettes de Padel », sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune ;

**Décide** d'inscrire en section d'investissement la somme de 3 000€, correspondant à la part supportée par la Ville de Mont de Marsan dans le financement du projet (soit 20%), dont le coût global prévisionnel est estimé à 15 000 € HT [si perception du FCTVA] ;

**Décide** d'approuver la convention de participation financière à intervenir avec le Département des Landes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,

**Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches concernant l'obtention des autorisations administratives, le lancement et la conclusion des marchés ; et toutes autres procédures en lien avec la mise en œuvre du projet ainsi que pour la signature de tout document, acte, convention, avenant à intervenir en lien avec ce projet.

**Précise** que les crédits seront prévus au Budget 2022,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération N°2022030026 (n°10)**

**Objet : Désaffectation et déclassement partiel de l'Avenue Pierre de Coubertin longeant le Centre Hospitalier de Mont de Marsan.**

Nomenclature Acte :

3.5.1 – Classement et déclassement

**Rapporteur : Hervé BAYARD**

**M. BAYARD :** Cette délibération concerne un sujet qui prend forme puisque des travaux importants ont été engagés pour réaliser, dans un premier temps, un parking et puis, dans un deuxième temps un nouveau bâtiment qui accueillera tout ce qui est technique de l'hôpital. Je ne suis pas médecin pour vous donner tous les tenants et les aboutissants de tout cela, mais ce sont des services qui seront apportés à la population et on ne peut que s'en réjouir.

## **Note de synthèse et délibération**

Le Centre Hospitalier de Mont de Marsan s'est porté acquéreur du site de l'ancien stade Loustau, situé le long du Boulevard Saint Médard, en vue de la réalisation d'un plateau technique sur l'avant de l'hôpital et du réaménagement du parking existant.

Afin de faire la liaison avec l'emprise de l'ancien stade, il a été convenu de revoir le plan de circulation autour de l'entrée de l'hôpital et de rétrocéder une partie de la voie Pierre de Coubertin permettant actuellement d'accéder au site.

Une étude de trafic a été menée par Mont de Marsan Agglomération (gestionnaire des voies communales), le Centre Hospitalier et le Département des Landes (gestionnaire des voies départementales dont le Boulevard Saint-Médard fait partie) afin de connaître l'impact du projet de l'hôpital sur la circulation et le stationnement ainsi que les préconisations en la matière.

Une emprise de la voie située entre les parcelles AI 73 et AL 35 et le Boulevard Saint-Médard doit être déclassée afin de réaliser l'opération du Centre Hospitalier. La surface de l'emprise à céder est de 1 648 m<sup>2</sup>. Toutes les parcelles jouxtant le périmètre de l'emprise à céder appartiennent au Centre Hospitalier de Mont de Marsan à l'exception de la parcelle AI 251 qui appartient à un propriétaire privé.

Une procédure visant au déclassement et à la désaffectation de cet espace a donc été lancée par délibération du Conseil Municipal n°2021090208 en date du 23 septembre 2021.

Une réunion publique a été organisée le 5 octobre 2021 par la Ville pour informer les riverains de l'avenue de Pierre de Coubertin et du quartier du Bourg Neuf du projet du Centre Hospitalier et de ses conséquences sur la circulation dans leur quartier.

Le déclassement de cette emprise de voirie et sa cession au Centre Hospitalier a pour conséquence la fermeture de l'Avenue de Pierre de Coubertin. Ce déclassement va donc porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées aujourd'hui par la voie.

Dans ce cas, une enquête publique préalable, conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, a été menée du 29 novembre 2021 au 15 décembre 2021 à la Direction des Pôles Techniques de Mont de Marsan.

Deux permanences ont été organisées par le commissaire enquêteur. Un courrier et une observation ont été émis lors de cette enquête publique.

Toutes les observations ont fait l'objet de réponses de la part de la Commune et chaque observation a été traitée et a donné lieu à un avis du commissaire enquêteur.

Ces éléments ont été compilés dans le rapport et conclusions datés du 8 janvier 2022 réalisés par le commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable sur le projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin.

Le Commissaire demande qu'un engagement soit contractualisé avec signature tripartite entre Monsieur le Maire de Mont de Marsan, Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Mont de Marsan et Monsieur Sarthou pour concéder cette servitude de passage permanente ayant pour fond servant la partie désaffectée de l'avenue Pierre de Coubertin et pour fond dominant la parcelle AI 251.

La création d'une servitude de passage au profit de la parcelle AI 251 a bien été prise en compte par le plan de bornage ci joint. Il convient donc à travers cette délibération que la ville de Mont de Marsan s'engage à donner une servitude de passage à Monsieur Sarthou entre le moment où la voirie sera déclassée et celui où l'acte définitif de vente sera signé. Par ailleurs, par courrier annexé à la présente délibération, le centre Hospitalier s'engage à laisser cette même servitude à Monsieur Eric Sarthou, dès lors que l'acte de vente sera signé.

Ainsi, comme demandé par le commissaire enquêteur, chaque propriétaire successif s'engage à respecter cette servitude de passage qui dans tous les cas sera bien mentionnée dans l'acte notarié et enregistrée aux hypothèques.

Enfin, l'avenue Pierre de Coubertin a été mise en impasse le lundi 28 février 2022. Cette mise en impasse a été constatée par huissier de justice.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation et le déclassement de cette emprise de l'Avenue Pierre de Coubertin.

Un autre projet de délibération sera soumis au Conseil Municipal pour la cession de l'emprise désaffectée et déclassée au Centre Hospitalier de Mont de Marsan.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et L.3111-1,

**Vu** le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L.134-1 et L.134-2,

**Vu** le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2021070162 en date du 12 juillet 2021 relative à l'autorisation de dépôt d'un permis de construire sur un terrain communal dans le cadre de

réalisation du plateau technique de l'hôpital,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2021090208 en date du 23 septembre 2021 relative à la mise à l'enquête publique du dossier de déclassement partiel de l'avenue Pierre de Coubertin longeant le Centre Hospitalier de Mont de Marsan.

**Vu** le plan de division ci-annexé,

**Vu** le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ci-annexés,

**Vu** le courrier du Centre Hospitalier de Mont de Marsan s'engageant auprès de Monsieur Eric Sarthou, propriétaire de la parcelle AI 251, à conserver la servitude de passage après cession de l'emprise de l'avenue Pierre de Coubertin de la Ville au Centre Hospitalier, ci-annexé,

**Vu** l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 24 février 2022,

**Considérant** que l'emprise de la voie à déclasser doit être cédée au Centre Hospitalier de Mont de Marsan afin de lui permettre de réaliser son projet d'extension et d'aménagement d'un parking sur l'ancien stade du Loustau ;

**Considérant** l'avis favorable du Commissaire Enquêteur ;

**Considérant** que la réserve émise par le commissaire enquêteur a été prise en compte à savoir :

- que la ville s'engage par la présente délibération à créer une servitude de passage au profit de la parcelle AI 251 conformément au plan de division joint;
- que le Centre Hospitalier s'est engagé par courrier, ci-annexé, à maintenir la servitude de passage au profit de la parcelle AI 251 conformément au plan de division joint;

**Considérant** que l'avenue Pierre de Coubertin a été mise en impasse depuis le 28 février 2022 ;

**Approuve** la désaffectation et le déclassement du domaine public de la commune de l'emprise de l'Avenue Pierre de Coubertin définie sur le plan de division joint

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération N°2022030027 (n°11)**

**Objet : Convention de servitudes avec GRDF.**

Nomenclature Acte :

3.5.13 : convention d'occupation.

**Rapporteur : Hervé Bayard**

**Note de synthèse et délibération**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau gaz, GRDF a mandaté la société Bouygues Énergies Services pour intervenir sur une parcelle dont la commune est propriétaire.

Cette intervention consiste à déposer une canalisation de gaz à faible profondeur située le long de la voie ferrée qui devient vieillissante.

Ces travaux nécessitent de traverser la parcelle cadastrée BK n°841 sise Rue Marcel Clavé lieudit mi-carrère » à Mont de Marsan.

Conformément aux articles 639, 649 et 650 du Code Civil et aux dispositions du Code de l'énergie qui annoncent le principe de servitudes dites d'utilité publique, une convention est nécessaire afin d'établir les conditions de cette servitude même s'il s'agit uniquement de l'abandon d'une canalisation sans le remplacement de celle-ci.

La présente convention se conclut à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude figurant en annexe.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le Code de l'énergie et notamment son article 323-4,

**Vu** le décret n°070-492 du 11 juin 1970 pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes,

**Considérant** le projet d'abandon d'une canalisation de gaz vieillissante, sise Place du Général Leclerc à Mont de Marsan.

**Après** information auprès de la commission urbanisme ,

**Approuve** les termes de la convention établissant des servitudes au profit de GRDF pour la

dépose d'une canalisation de gaz vieillissante, sise rue Marcel Clavé à Mont de Marsan.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération N°20220300128 (n°12)**

**Objet : Avis du conseil municipal sur le projet de pacte de gouvernance de Mont de Marsan Agglomération.**

Nomenclature Acte :  
5.7 - Intercommunalité

**Rapporteur : Charles DAYOT.**

### **Note de synthèse et délibération**

La loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (Loi dite « engagement et proximité »), introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. C'est un document qui a pour but d'associer les élus municipaux au fonctionnement de l'EPCI. Il s'agit d'un accord par lequel les rôles de chacun (élus, communes, intercommunalités) sont définis.

Par délibération n°2020120317 du 7 décembre 2020, et à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance et la création d'un groupe de travail composé d'élus et d'agents territoriaux.

La conférence des maires a été instituée en comité de pilotage afin d'associer tous les maires des communes à la construction du pacte de gouvernance.

Cette même délibération a précisé que les conseils municipaux des communes seront consultés pour avis sur le projet du pacte de gouvernance dans les conditions fixées par l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et que le projet de pacte sera ensuite soumis pour approbation au conseil communautaire.

Afin de définir les grandes tendances du pacte, un questionnaire a été adressé aux 307 conseillers municipaux des 18 communes. Ce questionnaire portait sur 4 axes :

1<sup>er</sup> axe : De l'idée au projet : la construction partagée de la décision :

2<sup>ème</sup> axe : Outils de travail pour mettre en œuvre la gouvernance :

3<sup>ème</sup> axe : Les orientations du pacte de gouvernance :

4<sup>ème</sup> axe : L'organisation des différentes instances communautaires.

163 élus sur 307 ont répondu au questionnaire.

Un courrier du Président du 8 février 2022 a été adressé à l'ensemble des maires composant Mont de Marsan Agglomération afin de soumettre le projet de pacte de gouvernance à l'ensemble des 18 communes.

Le projet de pacte de Mont de Marsan Agglomération, propose d'articuler la Gouvernance autour de plusieurs instances de dialogue : le conseil communautaire, le bureau communautaire, la conférence des maires, les commissions thématiques et les groupes de travail.

Le conseil de développement sera aussi amené à se prononcer sur les dossiers stratégiques et les documents de planification de Mont de Marsan Agglomération.

Ces instances travailleront dans un esprit de consensus et d'arbitrage collégial, de concertation et d'ouverture, dans le respect des équilibres du territoire.

Cette gouvernance garantit, à chacune des communes et à l'ensemble des élus, d'être associés aux processus de décision. La circulation et le partage de l'information sont favorisés de façon à assurer les meilleures conditions possibles pour le travail des élus et la mise en œuvre du projet de territoire.

Une plate-forme de concertation citoyenne participative est mise en œuvre par la communauté d'agglomération, et pourra être mise gracieusement à la disposition des communes, afin de consulter les citoyens et/ou de coconstruire la décision avec eux.

**Monsieur le Maire** : Vous le savez, il y a plusieurs éléments que nous avons mis en œuvre et lancé sur l'Agglomération. Pourquoi en parler en mairie ? Parce que ce pacte de gouvernance doit recueillir un avis, soit un avis avec réserve et proposition, soit un avis défavorable, soit un avis favorable pour pouvoir le faire valider au niveau de notre Agglomération.

Qu'est-ce que l'on trouve au niveau de ce pacte de gouvernance qui vous a été adressé et qui a également fait l'objet de délibérations en Conseil Communautaire et en conférence des maires ? Je vous rappelle que c'est quelque chose qui a fait l'objet, pour la première fois dans l'histoire de notre collectivité je crois, d'un envoi aux 307 élus communautaires, ou pas d'ailleurs puisqu'il pouvait y avoir des conseillers municipaux non élus communautaires, qui ont eu une quinzaine de questions pour s'exprimer sur ce que vous avez trouvé dans le pacte de gouvernance.

Pour réduire les 10 pages en quelques mots, un pacte de gouvernance se situe entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres et l'idée est de pouvoir harmoniser, clarifier, améliorer les relations entre les communes et l'Agglo, entre les élus, les collectivités, les habitants et que chaque acteur et chaque instance puisse trouver sa place et son rôle. Il y a des choses qui sont déjà faites et déjà vues, mais cela fait toujours du bien de les écrire et cela permet de pouvoir les faire perdurer, et il y a des choses nouvelles qui ont pu être issues du questionnaire et des propositions que les maires ensuite ont validées.

Il nous revient donc de poser un regard sur ce pacte de gouvernance. Certains sujets sont abordés, comme la solidarité entre les communes, comme l'équité. On parle du projet de

territoire. C'est une démarche sur laquelle j'invite chacune et chacun à s'exprimer. Il y a en ce moment une campagne pour inciter les gens à s'exprimer sur le sujet. On parle de subsidiarité, de représentation des maires, de leurs représentants. On a des communes qui n'ont qu'un seul élu et lorsque le maire n'est pas là, il faut quand même que la commune soit présente. Tous ces sujets ont été gravés dans le marbre, font l'objet d'une consultation dans les différents Conseils municipaux. Il y a le rôle du président, le rôle du vice-président, de l'élu communautaire, la délégation qu'un président peut donner à un maire pour fluidifier certaines décisions. On sait très bien qu'il y a eu des transferts et des mutualisations qui ont pu parfois alourdir les petites interventions, comme le carreau cassé. Il faut pouvoir libérer un peu par le biais de délégations contrôlées en montant et pouvoir donner la possibilité aux acteurs de proximité, notamment aux maires, d'engager des dépenses et des choses sans en référer avec un circuit un peu trop long.

On définit un peu tout cela. On fait une cartographie des différentes instances : la conférence des maires, le bureau communautaire, les commissions thématiques, les groupes de travail, la commission d'appels d'offres, les commissions de marchés, la commission de délégation de service public. Vous avez l'ensemble des différentes instances qui permettent, à chaque renouvellement et à chaque début de mandat ou quand il y a de nouveaux élus qui intègrent cette structure, de pouvoir rapidement se faire une idée du fonctionnement, du rôle de chacun et des différentes instances qui conduisent à la destinée de notre EPCI.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Il y a un petit paragraphe à la fin où on parle du conseil de développement récemment mis en œuvre et forcément de la plateforme de concertation citoyenne participative qui y est liée.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce document ?

**M. SAVARY** : Merci Monsieur le Maire, nous avons lu ce document. Très concrètement, tout ce qui va dans le sens d'un fonctionnement amélioré intercommunal et en lien avec les communes est intéressant et nous le soutiendrons.

Je voudrais juste revenir sur un élément qui me paraît important. En page 12, vous présentez les circuits de décision. Dans ces circuits de décision, nous voyons tout ce qui concerne la phase de préparation et la phase de préparation peut toucher à des transferts de compétences. On sait, et on vous l'a suffisamment rappelé, que certains transferts ont été faits de façon trop rapide ou de façon impréparée, et il y a également des possibilités de mutualisations. Sur cette page, on peut constater en définitive que l'outil qui prépare à ces transferts de compétences ou à ces mutualisations, c'est le bureau communautaire et là, je voudrais faire écho à ce que nous vous avons proposé lors de l'installation de notre EPCI ou de la gouvernance de notre EPCI suite aux élections municipales, à savoir que nous souhaitions, comme cela se fait dans bien d'autres intercommunalités dans le département, notre groupe souhaitait être représenté au sein du bureau communautaire. Cela nous paraît d'autant plus important à la lecture de ce document et à la lecture de l'importance qu'a le bureau communautaire dans la phase de préparation de tout projet structurant, transfert et mutualisation. C'est écrit noir sur blanc en page 16.

Encore une fois, et je terminerai par là, tout ce qui va dans le sens d'une meilleure intégration des communes, d'un meilleur partage de la décision au niveau intercommunal,

surtout sur des décisions aussi importantes que des transferts de compétences ou des mutualisations, nous convient, mais dans la mesure où chaque groupe, chaque sensibilité, chaque représentant de groupe peut être entendu et peut faire valoir sa position lors de la préparation de ces transferts.

C'est pour cela que je vous rappelle ce que nous vous avons demandé et ce que vous nous aviez refusé en 2020, à savoir que notre groupe puisse bénéficier d'un représentant au sein du bureau communautaire. Je le rappelle d'autant plus fortement que dans le document d'aujourd'hui, on voit l'importance du bureau communautaire dans la préparation. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**M. A. BACHE** : Quand on nous parle de démocratie en permanence, il n'y a pas appel à la sollicitation citoyenne pour que les citoyens puissent saisir, sous forme de pétition, le Conseil Municipal, le Conseil Communautaire sur une question x ou y. Cela existe au Département, cela existe à la Région - on vient de l'inclure dans le règlement intérieur. Il aurait été bien que cela figure dans ce document, même si on a un conseil de développement. En termes de citoyenneté, cela aurait été bien.

**Monsieur le Maire** : La première chose, c'est que l'on va émettre un avis favorable ou favorable sous réserve, etc., et je voudrais qu'il soit noté dans l'avis que nous allons remonter au niveau de l'Agglo les remarques que l'on a faites ici. Il y aura d'autres remarques qui arriveront d'autres Villes et qui pourront être compilées.

J'é mets deux postures qui ne sont pas des fins de non-recevoir. La première porte sur la consultation citoyenne. Malgré tout, le conseil de développement, la plateforme de concertation citoyenne doivent être des possibilités de s'autosaisir sans que ce soit moi qui dise : « voilà de quoi vous allez parler ». Il faut que ce soit bien calé. On pourra préciser un peu le système d'auto-saisine du conseil de développement et de la plateforme.

Concernant les groupes, nous avons raisonné bureau communautaire égale bureau qui comprend les vice-présidents ou les gens qui ont une délégation. Nous sommes allés dans ce mécanisme-là. Bien évidemment, il faut que l'ensemble des élus soient concernés par des décisions impactantes de transferts et de mutualisations. On l'a bien vu, ce sont des choses qui changent la donne en bien ou en moins bien.

Aujourd'hui, les choses sont ainsi. Imaginons que l'on soit dans une assemblée où il y a 5 groupes. Il faut trouver aussi un bon équilibre dans la composition de ce bureau communautaire. Il ne me dérange pas que l'on mette en remarque qu'il a été noté par des membres de cette assemblée le souhait de pouvoir assurer une plus grande représentativité au bureau communautaire des différents groupes de listes. Jusqu'à présent, ceux qui ont une délégation y siègent. On peut noter ce sujet.

On peut aussi quand même, sur des notions de transferts de charges, de mutualisations et des choses qui sont très impactantes, avoir une posture un peu différente sur la décision. Si le bureau communautaire est composé tel qu'il est là, il faut qu'il y ait quand même une consultation plus large des élus sur ces sujets-là. Il faut voir comment cela s'organise.

**Mme LAFITTE** : Je vous remercie. Une question parce que je n'ai pas compris l'utilité de ce document en comparaison du règlement intérieur. Hormis les deux outils de participation

citoyenne que vous avez évoqués, à savoir le conseil de développement et la plateforme, je n'ai pas vraiment compris quelle était la différence avec le règlement intérieur parce qu'en réalité, je ne vois pas de réelle différence dans l'horizontalité de la gouvernance, l'implication des communes ; le conseil de développement est en préparation et après, on le voit seulement dans un retour aux citoyens, mais il n'est même pas impliqué dans la phase d'évaluation des politiques qui seront mises en œuvre.

Sur les outils que vous déployez en page 14, ce sont des outils qui existent déjà, hormis l'organisation de formations et de séminaires communs aux élus. Je ne comprends pas ce que vous êtes en train de nous proposer et je le comprends d'autant moins que cela fait quand même un an qu'il aurait dû être voté, parce qu'il me semble qu'il en a été question dans les dernières délibérations où on parlait d'avril 2021.

Tous ces mois passés pour quelque chose qui précise simplement les rôles de chacun, mais ne les change pas et n'apporte pas de collégialité dans la gouvernance. Je ne vois pas très bien le rôle des communes dans ce document.

**Monsieur le Maire** : Il y a un certain nombre de choses qui varient un petit peu. Il y en a une en particulier qui est la possibilité d'une délégation du président aux maires. Elle doit se cadrer et s'écrire par le biais d'une convention, mais ce sont des sujets qui ont été soulevés. Je dis bien que tout ce qui a été validé là, contrairement au règlement qui était plutôt descendant, ce sont des choses qui sont le fruit des expressions des 307 élus et je crois qu'il y a eu 50 ou 60% de réponses. La chose qui pour moi est la plus impactante, c'est la possibilité demain qui est laissée au président de déléguer des décisions aux maires, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui pour des choses dont la compétence est transférée à l'Agglo.

On va prendre l'exemple que l'on connaît bien et qui nous fait souvent échanger, ce sont les écoles, les travaux dans les écoles. Je prends cet exemple parce qu'il me saute aux yeux, mais il y a d'autres petits exemples que l'on pourra prendre le temps de détailler. Le règlement est quelque chose de figé qui a été normé tandis que là, c'est quelque chose qui est coconstruit sur lequel on a demandé aux gens de s'exprimer dans les instances. Dans le règlement, vous n'avez pas tout le détail du fonctionnement des instances, leur rôle, leur périmètre.

En matière d'horizontalité par rapport à un pouvoir qui serait trop vertical, on a quand même un certain nombre de commissions, de conférences des maires, de bureaux communautaires, de groupes de travail qui font que l'on multiplie les instances dans lesquelles les gens peuvent s'exprimer. J'ai le souvenir que des projets qui peuvent impacter directement ou indirectement une commune doivent recevoir l'avis favorable de ladite commune. On pourrait se dire encore heureux. Si demain l'Agglo décidait de refaire le centre de loisirs de Bougue, pourquoi pas, cela ne doit pas se faire sans l'avis du maire de Bougue. Cela dit, si on fait un travail sur un pont ou quelque chose qui serait à Mazerolles, à Laglorieuse et qui impacte les flux de personnes sur la commune de Bougue, il faut aussi que la commune de Bougue puisse émettre un avis en conseil municipal, etc.

Je ne connais pas par cœur le règlement, mais je crois que ces aspects-là ne sont pas aussi bien détaillés dans le règlement. En tous cas, ils n'émanent pas des élus qui se sont exprimés. Je trouve un peu réducteur, mais vous avez le droit de le penser, de dire que c'est

un copier/coller du règlement. Il n'y a pas de grande révolution, mais il y a quand même deux ou trois points qui bougent un peu les lignes en matière de gouvernance.

Je pense que vous allez sans doute nous annoncer quelque chose en fin de Conseil, mais cela dit, j'ai le souvenir d'avoir bu un coup avec vous le soir du mois de mars en vous annonçant que vous étiez aussi élue à l'Agglo. Je suis moi aussi, à un moment, arrivé à l'Agglo et sincèrement, on cherche parfois des documents qui soient des guides sur la façon dont cela fonctionne et je pense que cela a aussi le mérite de vulgariser ou de montrer qui fait quoi, comment cela fonctionne, dans quelle instance on peut décider, apporter sa voix, etc. Cela peut toujours être amélioré, mais ce support n'existe pas pour les nouveaux arrivants dans cette instance.

**Mme LAFITTE** : Puisqu'on peut émettre des réserves, je confirme celles sur le conseil de développement, la participation citoyenne, et la place des habitants dans cette codécision et cette gouvernance.

**Monsieur le Maire** : Je propose de noter dans le compte rendu ce que l'on va remonter. Il y a deux points que l'on va remonter. Le premier point est de préciser le conseil de développement et la plateforme, le rôle du citoyen, à quel moment et de quelle manière il se saisit lui-même, indépendamment de la volonté politique, de tel ou tel sujet. Il faut que l'on essaie de repreciser cela.

Le deuxième point est de réfléchir à l'ouverture du bureau communautaire, ou si ce n'est du bureau communautaire de s'assurer que dans les décisions liées aux transferts et mutualisations – où il y a une CLECT -, l'ensemble des groupes soient préalablement consultés. Cela peut être la proposition que le Conseil Municipal montois remonte.

**Mme LAFITTE** : Toutes mes excuses. Juste une remarque sur le texte de la délibération. Vous faites référence à l'article L.5211-11.2 du Code Général des Collectivités. Je pense qu'il y a une erreur parce que si j'ai bien vérifié, cet article renvoie aux indemnités de fonction et pas à la gouvernance de l'EPCI. Simple détail.

**Monsieur le Maire** : On le regardera. Avec les remarques qui viennent d'être émises, dois-je considérer que cette assemblée émet un avis favorable sur ce pacte de gouvernance ?

**Mme LAFITTE** : Pas d'avis pour Marsan Citoyen. Une abstention.

**Monsieur le Maire** : Nous émettons un avis favorable, sous réserve des adaptations citées et on inscrit les deux adaptations.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
Par 34 voix pour, 1 abstention (Marie LAFITTE)**

**Vu** la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (Loi dite « engagement et proximité ») ;

**Vu** l'article L-5211-11-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020120317 du 7 décembre 2020 qui a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

**Vu** l'avis de la commission finances, ressources humaines et affaires générales du 2 mars 2022 ;

**Considérant** l'intérêt de garantir l'équilibre des territoires et la complémentarité entre la communauté d'agglomération et les communes ;

**Considérant** la nécessité de renforcer une communauté solidaire, efficace et innovante pour répondre aux besoins des habitants, dans le respect de l'identité et la diversité de chacune des communes, autour d'un projet de territoire ;

**Considérant** que le pacte de gouvernance entre la communauté d'agglomération et les communes membres a pour objet de formaliser un certain nombre de principes en vigueur, ainsi que d'harmoniser et clarifier les pratiques et améliorer les relations entre les habitants, les élus, et les collectivités.

**Considérant** que le rôle de chacun des acteurs et instances, est défini au fil de ce pacte.

**Émet** un avis favorable sous réserve des adaptations suivantes :

-Réfléchir à un élargissement du bureau communautaire afin d'assurer une meilleure représentativité des groupes politiques leur permettant de participer dans les phases de préparation de tous projets structurants.

- Accroître la participation citoyenne (possibilité pour les citoyens de saisir sous forme de pétition le conseil communautaire, conditions d'utilisation de la plateforme de concertation citoyenne etc.)

au projet de pacte de gouvernance joint en annexe.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**M. SAVARY** : Je voudrais que Marie finisse sur son annonce, mais j'ai une question diverse avant. Il serait bien que l'on finisse sur ce qu'elle à nous dire et je lui pique la place et m'en excuse par avance.

J'ai une question assez importante. Le 9 avril, vont être dévoilés les cartels. Dans ce cadre-là, il semble que la présentation se fasse sur la place St Roch. Vous avez abandonné l'idée ?

**Monsieur le Maire** : Sans rentrer dans les cartels, en effet la présentation des cartels est programmée sur la place du Théâtre et une animation est en discussion place St Roch.

**M. SAVARY** : Attention, point de vigilance. On ne peut pas émettre des réserves sur des manifestations syndicales le samedi matin sur la place St Roch et organiser des spectacles taurins ou festifs.

Il y aura deux obstacles. Le premier obstacle, ce sont les chalands pour le marché et le second obstacle, c'est la sécurité si on fait des jeux avec des bêtes. Je voulais apporter ce point de vigilance.

**Monsieur le Maire** : Nous sommes parfaitement en phase avec cela. Nous avons eu de bonnes volontés privées ou associatives qui ont de bonnes idées et qui sont forces de proposition, si ce n'est qu'en effet le cahier des charges d'une telle manifestation reste assez cadré : assurance, risque, sécurité, remettre en état les choses et la cohabitation avec le samedi matin paraît complexe. J'ai pour habitude de ne pas dire non comme ça quand il y a des jeunes qui veulent s'investir dans l'animation, mais cela mérite un regard tout particulier.

Je vais laisser le mot de la fin à Mme LAFITTE.

**M. DUTIN** : J'étais de bonne humeur et il faut toujours que je me fâche. Sur cette histoire, nous avons eu des réunions à la Régie des Fêtes et il n'a absolument pas été débattu qu'il y aurait la possibilité d'une animation. C'est aussi un lieu où nous sommes là pour débattre d'un certain nombre de sujets et il semblerait que ce ne soit pas un sujet qui tombe du ciel. Je trouve regrettable que nous n'en ayons pas débattu dans une instance qui est aussi censée parler de cela, même si elle n'émet que des avis et si elle est chargée de donner le coup d'envoi de la cavalcade et l'heure de la cavalcade. En tout état de cause, j'aurais aimé que l'on puisse en discuter. Je vous vois faire non de la tête, peut-être que l'on n'était pas à la même réunion, mais je n'en ai pas parlé.

**Mme GASS** : Vous n'en avez pas parlé au niveau de la Régie des Fêtes parce que ce n'est pas organisé par la Régie des Fêtes comme pour l'annonce des cartels. C'est une demande d'une Peña. C'est directement une association qui nous l'a demandé, comme les organisations syndicales qui veulent faire une animation à la sortie du marché. C'est le jour de l'annonce des cartels, mais c'est une association qui l'a demandé et je pense que c'est pour cette raison que cela n'a pas été évoqué.

**M. DUTIN** : On peut supposer, supputer, etc., mais en tout état de cause, même si cela émane d'une association, c'est quelque chose qui aurait pu donner lieu à un débat parce que nous aurions pu décider à la Régie des Fêtes de soutenir, d'apporter des idées à un projet soumis par cette association. On n'a pas la science infuse et je suis prêt à écouter les associations qui portent des idées, mais j'aurais aimé que l'on puisse avoir connaissance au moins de cette information.

**Monsieur le Maire** : Je vous laisse terminer. Ne balancez pas trop sur moi parce que je vais vous répondre après.

Je voulais simplement dire deux choses. On est tous d'accord ici pour dire que le marché de Mont de Marsan n'est pas le plus beau des Landes, le plus beau de France, mais le plus beau du monde. Je salue la présence de Sud Ouest ici, je vais encore avoir droit à une pigne, et je vous encourage à aller porter le plus beau marché du monde dans un concours qui est je crois porté par le partenaire Sud Ouest.

Deuxième chose, c'est bientôt le festival Yeraz et vous êtes toutes et tous encouragés à y assister.

Madame Lafitte, sauf si vous nous annoncez que vous restez, mais même si je ne suis pas

souvent d'accord avec vous sur bon nombre de points, je voudrais simplement saluer votre ténacité, saluer votre engagement et saluer votre travail et je le fais au nom de l'équipe qui m'entoure. Je vous laisse le mot de la fin.

**Mme LAFITTE** : C'est tout un cérémonial pour simplement un départ. Je vous remercie. Effectivement, sans surprise, pas d'effet waou, pas d'annonce mirobolante. On arrive au bout de deux ans de mandat et Marsan Citoyen avait pris comme engagement de ne pas faire reposer le pouvoir sur une seule personne, que le pouvoir devait être partagé et ne pas être détenu par une seule personne. On partage aussi les responsabilités et on estime qu'un mandat d'élu est quelque chose qui doit être vécu par plusieurs personnes pour apporter des messages de façon différente, apporter sa personnalité et faire sa propre expérience.

On arrive au bout des deux ans de mandat. Je quitte le mandat d'élue municipale et de déléguée communautaire. C'est Benoît PIARRINE qui prendra la suite et qui portera la voix de Marsan Citoyen, avec les conséquences que cela a au niveau de l'Agglomération puisque, du fait de la parité, Mont de Marsan a 28 représentants à l'Agglo, 14 hommes et 14 femmes, ce qui fait qu'en ayant un seul représentant, la parité repose sur nous et on perdrait la représentation des 950 personnes qui ont voté pour nous en mars 2020, à moins qu'un élu qui a envie que la démocratie perdure démissionne pour que l'on puisse échanger et que la voix de Marsan Citoyen soit portée au Conseil d'Agglo.

En tous cas, on n'a pas été d'accord sur beaucoup de choses. Je pense même que le désaccord profond, c'est la vision de notre société et de ce qu'elle pourrait être.

Marsan Citoyen continuera à avoir une voix, à porter cette vision de la société qui est un peu différente et que l'on espère être plus démocratique et plus écologique et plus solidaire surtout et puis, on retournera sur le terrain. Comme je vous le disais un peu plus tôt, on est convaincus que c'est par des actions très locales que l'on pourra recréer du lien et engager les transitions qui vont finir par s'imposer à nous. Donc, avant qu'elles s'imposent, essayons de les anticiper et d'avoir l'adhésion du plus grand nombre. Je vous remercie pour ces deux ans.

J'en profite pour remercier les membres de Marsan Citoyen qui sont restés mobilisés. Vous avez salué mon travail, mais ce n'est pas que le mien. C'est celui de tout un groupe et quand je prends la parole ici, je ne prends pas la parole au nom de Marie LAFITTE, mais au nom du collectif qui compose Marsan Citoyen et au nom des électeurs qui ont porté notre petit bulletin dans l'urne.

Et vous remercier à vous, chers collègues, pour les débats que nous avons pu avoir, pas toujours très apaisés c'est vrai, mais j'espère que l'on continuera de semer quelques petites graines pour que nous aussi, à l'intérieur de cette assemblée, on entame des transitions. Je vous remercie.

*La séance est levée à 21 h 17.*